

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Janvier 2015

**Conseil de rédaction**Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*Michael Ferguson, *Vérificateur général du Canada*Abdellatif Kharrat, *Premier Président de la Cour des comptes de la Tunisie*Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim du Venezuela***Président**James-Christian Blockwood (*É.-U.*)**Rédacteur en chef**Bill Keller (*É.-U.*)**Rédactrice en chef adjointe**Amy Condra (*É.-U.*)**Rédacteurs adjoints**Bureau du vérificateur général (*Canada*)Shashi Kant Sharma (*ASOSAI-Inde*)Patrick Zacchini (*PASAI, Yap, Micronésie*)Secrétariat de la CAROSAI (*Sainte-Lucie*)Secrétariat général de l'EUROSAI (*Espagne*)Khemais Hosni (*Tunisie*)Basilio Jauregui (*Venezuela*)Secrétariat général de l'INTOSAI (*Autriche*)Bureau de reddition de comptes du gouvernement (*É.-U.*)**Administration**Sebrina Chase (*É.-U.*)Paul Miller (*É.-U.*)**Membres du Comité directeur de l'INTOSAI**

Président	Liu Jiayi	<i>Chine</i>
Premier Vice-Président	Harib Saeed Al Amimi	<i>Émirats arabes unis</i>
Deuxième Vice-Président	Osama Jafar Faqeeh	<i>Arabie saoudite</i>
Secrétaire général	Josef Moser	<i>Autriche</i>
Membres :	Terrance Bastian	<i>Bahamas</i>
	Carlos Ramón Pólit Faggioni	<i>Équateur</i>
	Hesham Genena	<i>Égypte</i>
	Gilbert Ngoulakia	<i>Gabon</i>
	Teruhiko Kawato	<i>Japon</i>
	Juan Manuel Portal Martínez	<i>Mexique</i>
	Lyn Provost	<i>Nouvelle-Zélande</i>
	Jørgen Kosmo	<i>Norvège</i>
	Rana Muhammad Akhtar Buland	<i>Pakistan</i>
	Krzysztof Kwiatkowski	<i>Pologne</i>
	Tatyana A. Golikova	<i>Fédération de Russie</i>
	Kimi Makwetu	<i>Afrique du Sud</i>
	Gene L. Dodaro	<i>États-Unis</i>
	Adelina González	<i>Venezuela</i>

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office
441 G Street NW, Room 7814
Washington, D.C. 20548
United States

Téléphone : 202-512-4707
Courriel : intosajournal@gao.gov
Twitter : @INTOSAIJournal

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres parties intéressées. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosajournal.org ou à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	4
Regagner la confiance du public ..	8
Auditer les recettes grâce aux procédures établies	11
Le rôle des ISC dans l'audit de l'établissement des politiques et des lois	14
Dans le cadre de l'INTOSAI	18
Nouvelles de l'IDI	31
Le point sur la Coopération INTOSAI-Donateurs	35
Événements de l'INTOSAI 2015 ..	39



L'importance du rôle des ISC pour le Programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies

Le développement durable ne pourra être assuré sur la planète que si les ressources publiques sont utilisées sous le signe d'une meilleure transparence et reddition de comptes.

Josef Moser

Président de la Cour des comptes d'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI

L'importance de l'indépendance des ISC pour un développement durable

L'INTOSAI a appelé de ses vœux, lors de son dernier congrès à Pékin en octobre 2013, la mise en œuvre de la résolution A/66/209 des Nations Unies sur l'indépendance des ISC, surtout parce que les ISC ne peuvent s'acquitter en toute impartialité de leurs missions que si elles sont indépendantes de l'entité auditée et à l'abri de toute ingérence extérieure. Elle a également souligné que les ISC avaient un rôle prépondérant à jouer pour favoriser l'efficacité, la reddition de comptes et l'efficacité et qu'elles étaient susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La *Déclaration de Beijing* insiste explicitement sur l'importance de renforcer l'indépendance des ISC pour pérenniser les politiques financières et reconnaît qu'il faudra peut-être élargir les mandats des ISC pour qu'elles puissent réaliser des audits liés à la viabilité des finances publiques.

Les ISC du monde entier et la communauté internationale demandent donc que des mesures soient prises pour relever les défis que pose le développement durable.

Les ISC sont actuellement aux prises avec des difficultés liées au développement durable, notamment :

- Le manque de transparence et de reddition de comptes qui nuit gravement aux États, menace la paix

sociale et mine l'efficacité de l'aide au développement.

- Le manque d'autonomie juridique, financière et organisationnelle des ISC par rapport aux gouvernements, notamment les obstacles qui entravent l'établissement de programmes d'audit en toute indépendance.
- L'étroitesse des mandats d'audit des ISC.
- Le peu de possibilités qu'ont les ISC de communiquer au Parlement de leur pays une opinion d'audit officielle et exhaustive sur les comptes publics.
- L'absence de pouvoirs juridiques qui permettraient aux ISC de demander aux gouvernements de rendre des comptes.

La nécessité de favoriser le développement durable

Le développement durable ne pourra être assuré sur la planète que si les ressources publiques sont utilisées sous le signe d'une meilleure transparence et reddition de comptes. Il s'agit de favoriser la responsabilisation, parce que les actions menées aujourd'hui ne doivent pas peser sur l'avenir des générations de demain ou le menacer.

Renforcer la transparence et la reddition de comptes est cardinal aussi pour fortifier la confiance des citoyens dans toutes les institutions publiques. Les ISC sont donc animées par un objectif commun : favoriser la »

« L'heure est venue pour tous les responsables d'ISC de sensibiliser les acteurs du domaine — à l'échelle nationale et internationale — en vue de mener à bien les efforts que nous déployons pour faire de l'indépendance des ISC, du renforcement des capacités qui doit l'accompagner et de l'amélioration des systèmes de comptabilité des éléments clés du Programme de développement pour l'après-2015. »

— Josef Moser

transparence, améliorer la reddition de comptes, lutter contre la corruption et ainsi contribuer à un développement vraiment durable.

C'est dans ce contexte que l'INTOSAI a défini sa position à l'égard du Programme de développement pour l'après-2015. Elle demande que l'indépendance, le renforcement des capacités et l'amélioration des systèmes de comptabilité soient des éléments clés du Programme.

Efforts de l'INTOSAI en faveur du Programme de développement pour l'après-2015

Dans les enceintes internationales, l'INTOSAI participe activement à l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015, qui définit les prochains objectifs pour un développement durable.

La Cour des comptes d'Autriche, à titre de Secrétariat général de l'INTOSAI, a œuvré autant que faire se peut en vue de faire intégrer les objectifs de l'INTOSAI déjà mentionnés — indépendance des ISC, renforcement des capacités et amélioration des systèmes de comptabilité — à titre d'éléments fondamentaux du Programme dans les diverses enceintes des Nations Unies, comme le Conseil économique et social (ECOSOC), le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable des Nations Unies ou le Comité des experts en administration publique des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

Réalisations

Ces efforts considérables ont donné des résultats très satisfaisants :

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a accueilli explicitement cette initiative

de l'INTOSAI et souligné l'importance de la transparence et de la reddition de comptes lors de la réunion de travail qui a eu lieu avant le dernier INCOSAI à Pékin.

Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Wu Hongbo, a formellement mentionné les mécanismes de reddition de comptes et de suivi comme des conditions préalables au Programme de développement pour l'après-2015 en indiquant que des institutions fortes et indépendantes et un renforcement des capacités des ISC en étaient les conditions *sine qua non*.

Le Président de l'ECOSOC, Martin Sajdik, a par ailleurs indiqué qu'une des clés du succès du Programme de développement pour l'après-2015 était « un cadre de reddition de comptes efficace » et il a souligné l'importance du rôle joué par les ISC à cet égard.

Dans le projet de résolution soumis à l'ECOSOC, le Comité des experts en administration publique de l'ONU prie instamment les États Membres de l'ONU d'adopter les principes des déclarations de Lima et de Mexico et la résolution A/66/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de reconnaître l'importance de renforcer la reddition de comptes à l'échelle nationale grâce aux ISC et de favoriser le renforcement des capacités des ISC, pour qu'elles deviennent des piliers du Programme de développement pour l'après-2015.

Plus particulièrement, la résolution sur le Programme de développement pour l'après-2015, qui a reçu l'aval de l'ECOSOC en juillet 2014, contient le paragraphe sur les ISC suivant : l'ECOSOC « constate le rôle indispensable que jouent les institutions supérieures de contrôle et le renforcement connexe de la capacité d'amener les gouvernements à rendre compte de l'utilisation des ressources et de leur action au service des objectifs »

de développement, et invite les États Membres à prendre dûment en considération l'importance de l'indépendance de ces institutions dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 ».

À la suite de nos efforts, l'ECOSOC a porté une attention toute particulière au rôle des ISC et au renforcement de leurs capacités dans sa résolution et demandé aux États Membres d'accorder toute l'importance voulue à l'indépendance des ISC dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015. De plus, la déclaration ministérielle conjointe de l'ECOSOC souligne également en toutes lettres l'importance de promouvoir la bonne gouvernance, l'État de droit, la transparence et la responsabilisation à tous les niveaux.

Qui plus est, lors de la réunion ministérielle de l'ECOSOC de cette année, les représentants de haut niveau au sein des Nations Unies ont explicitement appuyé l'appel en faveur de l'indépendance et du renforcement des capacités des ISC et de l'amélioration des systèmes de comptabilité. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Wu Hongbo, ainsi que le Président de l'ECOSOC, Martin Sajdik, ont également souligné, dans leurs observations conclusives, qu'il était nécessaire d'améliorer les mécanismes de reddition des comptes et de renforcer les capacités connexes. Les discussions qui ont eu lieu et les observations finales de M. Wu Hongbo et de M. Martin Sajdik démontrent que la position de l'INTOSAI est réellement prise en compte dans le cadre de l'élaboration des objectifs de développement durable et qu'elle influencera les prochaines discussions sur les systèmes de responsabilité.

Il s'agit d'une nouvelle étape importante vers le renforcement des ISC dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'ensemble de la communauté de l'INTOSAI déploie dernièrement de gros efforts en vue de négocier l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à inscrire l'indépendance et le renforcement des capacités des ISC et l'amélioration des systèmes de comptabilité publique dans le Programme de développement pour l'après-2015. Le processus

amorcé est très prometteur et le Secrétariat général de l'INTOSAI informe en continu la communauté de l'INTOSAI de la progression des négociations au sein de l'ONU.

Les étapes à venir

Tous les efforts décrits précédemment illustrent l'engagement réussi du Secrétariat général et de l'ensemble de l'INTOSAI en faveur de l'objectif commun de l'organisation : renforcer le rôle des ISC dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies.

Il convient donc certainement de garantir que la durabilité constitue également un élément essentiel du nouveau Plan stratégique de l'INTOSAI et que les activités futures de l'INTOSAI pour la période 2017-2022 — élaboration de lignes directrices, renforcement des capacités et échange de connaissances en général — soient stratégiquement orientées vers cette question.

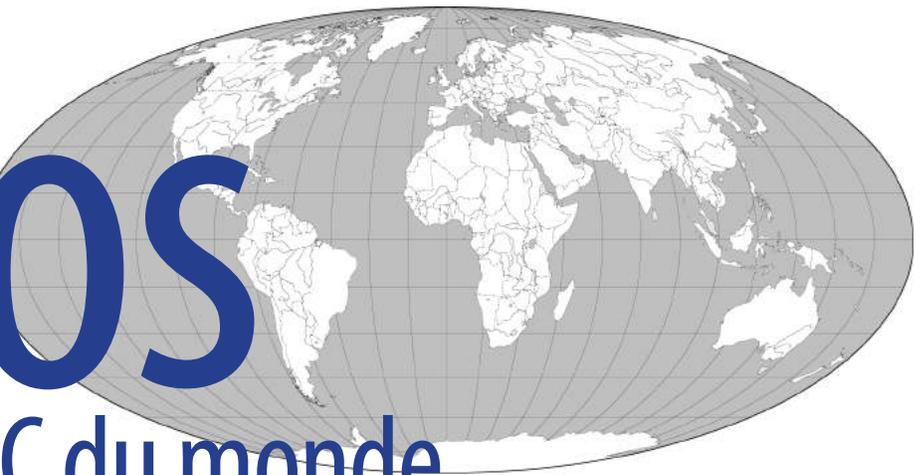
De cette manière, l'INTOSAI met en œuvre la Résolution A/66/209 des Nations Unies et renforce l'élément essentiel du Programme de développement pour l'après-2015 : la responsabilité. Dans cet esprit, les ISC sont invitées à contribuer activement à la révision actuelle du nouveau Plan stratégique pour la période 2017-2022.

Le 23^e Symposium ONU/INTOSAI aura lieu en 2015 sous le thème « Agenda de développement de l'après-2015 des Nations Unies — Les conditions préalables et les possibilités pour les ISC de garantir le développement durable ». Les résultats de ce Symposium vont également alimenter les prochaines négociations sur les futurs objectifs de développement durable, qui doivent être adoptés à la fin 2015.

Par conséquent, l'heure est venue pour tous les responsables d'ISC de sensibiliser les acteurs du domaine — à l'échelle nationale et internationale — en vue de mener à bien les efforts que nous déployons pour faire de l'indépendance des ISC, du renforcement des capacités qui doit l'accompagner et de l'amélioration des systèmes de comptabilité des éléments clés du Programme de développement pour l'après-2015 afin de renforcer, à terme, la durabilité du développement. ■

Échos

des ISC du monde



300 ans d'audit en Allemagne

Le Président de la Cour des comptes d'Autriche, Josef Moser, présente ses félicitations au Président de la Bundesrechnungshof, Kay Scheller.



En 2014, l'ISC d'Allemagne (Bundesrechnungshof) a célébré le 300^e anniversaire de la fondation de la Chambre des comptes de la Prusse par le roi Frédéric I^{er} en 1714. Créée en 1950, l'ISC allemande s'inscrit dans la continuité historique de l'institution de contrôle externe du royaume de Prusse, encore que son parcours ait été sinueux.

Le 18 novembre 2014, dans un discours prononcé lors d'une cérémonie officielle soulignant les 300 années d'audit des comptes publics en Allemagne, Joachim Gauck, Président de la République fédérale d'Allemagne, a affirmé que l'ISC allemande était un pilier national essentiel de la

structure gouvernementale de la République fédérale d'Allemagne.

Kay Scheller, Président de l'ISC allemande, a accueilli quelque 500 invités provenant d'Allemagne et de l'étranger, dont des représentants de la classe politique, de la fonction publique et de nombreuses ISC de l'Europe. Dans son discours, M. Scheller a souligné l'importance de l'ISC allemande. Son rôle protégé par la Constitution est de déceler les faiblesses et les lacunes de la gestion financière fédérale et de recommander des améliorations. Les auditeurs travaillent de façon indépendante, impartiale et neutre. Aucune »

autre institution publique ne peut ordonner à l'ISC allemande de réaliser un audit.

Au sujet de l'évolution des pratiques d'audit des comptes publics depuis les 300 dernières années, M. Scheller a affirmé ce qui suit : « L'incidence et l'efficacité de la fonction d'audit externe dépendent surtout du contexte politique et des systèmes de gouvernement en place. Néanmoins, deux facteurs clés ont de tout temps guidé notre travail : d'une part, le critère d'audit de la régularité et de l'optimisation des ressources et, d'autre part, les principes professionnels de l'indépendance, de la neutralité et de l'objectivité. Ce n'est toutefois que dans le régime libre et démocratique de la République fédérale d'Allemagne que ces principes ont pu être pleinement mis en œuvre : l'idée fondamentale et l'objectif premier de la fonction d'audit externe se sont alors traduits concrètement par

le libre accès aux comptes pour les auditeurs afin qu'ils puissent en assurer la vérification et formuler des commentaires sur ceux-ci – d'un point de vue objectif, externe et impartial. »

Au nom des institutions externes de contrôle des finances publiques, Josef Moser, Secrétaire général de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes d'Autriche, et Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne, ont offert leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de l'ISC d'Allemagne. Dans leurs discours, ils ont tous deux insisté sur l'importance et les avantages de la coopération entre les ISC à l'échelle mondiale.

Renseignements : ISC d'Allemagne

Courriel : international@brh.bund.de

Site Web : www.bundesrechnungshof.de

Un nouveau président pour l'ISC

M. H. Harry Azhar Azis a été nommé Président de la Cour des comptes de la République d'Indonésie (BPK).

M. Azis, a assumé ces fonctions, succédant ainsi à M. Rizal Djalil, dont le mandat est arrivé à échéance le 28 octobre 2014.

M. Azis, économiste et spécialiste de la politique indonésienne, était député avant sa nomination. Il a aussi été vice-président de la Commission XI du Parlement, qui étudie les finances, la planification du développement national et les institutions bancaires et autres institutions financières.

Avant d'être élu au Parlement, M. Azis a été maître de conférences dans plusieurs universités indonésiennes. Après des études de premier cycle au College of Industrial Management en Indonésie, il a étudié l'économie aux États-Unis et obtenu une maîtrise à l'University of Oregon et un doctorat à l'Oklahoma State University.

M. Azis a été lauréat de plusieurs prix et bourses d'études, notamment de la Scholarship Award for ASEAN Youth en 1987 et en 1993. Il est l'auteur de nombreux articles parus dans la presse nationale et locale.

Renseignements : BPK

Courriel : international@bpk.go.id

Site Web : www.bpk.go.id



Le nouveau Président de la Cour des comptes de la République d'Indonésie, H. Harry Azhar Azis.

Collaboration entre l'ISC de Lettonie et la police et le parquet pour assurer une bonne gouvernance

L'obligation de rendre compte dissuade de faire un usage imprudent des fonds et des biens publics.

L'actualité économique mondiale des dernières années a grandement influé sur le bien-être des citoyens et posé de nouveaux défis pour les gouvernements nationaux. La conjoncture a amené les ISC à revoir leurs priorités et la promotion de saines pratiques de gouvernance occupe désormais le haut de la liste.

Cette année, le Bureau d'audit d'État de la République de Lettonie (SAO) a intensifié sa collaboration avec les organismes de maintien de l'ordre.

Le SAO est une ISC indépendante qui se conforme aux normes d'audit internationales. Ce n'est pas devant le SAO que ceux trouvés coupables d'abus de biens sociaux doivent répondre de leurs actes, mais devant le Bureau du Procureur général, la police d'État et le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption de la Lettonie.

Les obstacles qui nuisent à l'efficacité des enquêtes sont désormais cernés rapidement, ce qui a amélioré les résultats obtenus. Les fonctionnaires sont tenus responsables de toute malversation, qu'elle soit attribuable à la malveillance ou à une incompétence inexcusable.

Cette obligation de rendre compte permet de décourager une utilisation imprudente des ressources financières et des biens publics, qui serait contraire aux lois et aux règlements en vigueur.

Le SAO de Lettonie estime donc qu'il est important que les organisations qui seraient chargées d'enquêter sur les abus de biens sociaux et le parquet discutent activement des moyens d'accroître leur efficacité et leur efficience.

Des représentants du Bureau du Procureur général et de la police d'État ont participé à diverses réunions organisées en 2014. Il y a été question de la nécessité de prévoir des rencontres entre la police d'État et le SAO en vue de clarifier le processus d'examen des documents d'audit.

Le SAO informera désormais les forces de l'ordre s'il découvre des éléments indiquant une activité

criminelle possible au cours d'un audit. Cela devrait accélérer et optimiser les enquêtes sur les faits allégués.

Le SAO de Lettonie a également organisé des séances de formation sur ses processus et méthodes d'audit à l'intention des fonctionnaires de la police d'État. Ces formations devraient aider les enquêteurs à mieux comprendre les informations contenues dans les rapports d'audit du SAO et leur permettre de pousser plus loin leurs enquêtes.

Le SAO a amélioré plusieurs de ses méthodes de travail à la lumière de ses discussions avec la police et le parquet. Les rapports qui leur sont présentés comprennent maintenant des informations plus détaillées et plus complètes sur les infractions, ainsi que des explications sur les violations aux dispositions juridiques et réglementaires révélées par l'audit.

Le SAO a également entrepris de coopérer activement avec les experts judiciaires et les experts de la police, en répondant à leurs questions sur les méthodes de vérification comptable et sur ce qu'il convient de faire en cas de divergence entre les opinions d'experts et celles d'auditeurs du SAO, entre autres.

De 2006 à 2014, le SAO a signalé aux organismes chargés de faire respecter les lois les violations ayant été mises au jour au cours de 168 audits (83 audits de conformité et 85 audits d'états financiers).

Le SAO félicite du fait que le Procureur général et la police d'État ont été invités à porter une attention accrue aux poursuites judiciaires engagées à la suite des travaux d'audit de l'ISC.

Renseignements : Bureau d'audit de Lettonie

Courriel : lrvk@lrvk.gov.lv

Site Web : www.lrvk.gov.lv



Le professeur agrégé et Président de la Cour des comptes de la Turquie, Recai Akyel, (à gauche) et Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

L'ISC de la Turquie soumet ses rapports

Les audits de 2013 requis en vertu des articles 160, 164 et 165 de la Constitution turque, de la loi n° 5018, dite « Loi sur la gestion et le contrôle des finances publiques », et de la loi sur la Cour des comptes de la Turquie n° 6085 sont maintenant achevés. Les rapports de la Cour des comptes portant sur les résultats des audits de 2013 ont été soumis aux autorités compétentes.

La déclaration générale de conformité, le rapport général d'évaluation de la fonction d'audit externe, le rapport général d'évaluation des activités et le rapport d'évaluation des statistiques financières, préparés à la suite des audits menés en 2013, et le rapport d'audit de la Cour des comptes de la Turquie, portant sur 157 entités, ont été soumis au Parlement le 12 septembre 2014.

Le Président de la Cour des comptes de la Turquie, le professeur agrégé Recai Akyel, a rendu visite au Président du Parlement, Cemil Çiçek,

et lui a fourni de l'information sur les rapports d'audit de 2013 de la Cour des comptes.

Sur l'ensemble des rapports d'audit de 2013, ceux qui ont été soumis au Parlement et envoyés aux entités concernées ont été publiés sur le site Web de la Cour des comptes et mis à la disposition du public. Les rapports relatifs aux administrations locales seront envoyés aux conseils des administrations concernées, les rapports sur les agences de développement seront envoyés aux entités concernées et les rapports sur les entreprises d'État seront envoyés au Parlement et aux entités concernées.

Ils seront par la suite publiés sur le site Web de la Cour des comptes de la Turquie.

Renseignements : Cour des comptes de la Turquie
Courriel : sayistay@sayistay.gov.tr
Site Web : <http://www.sayistay.gov.tr/en/>

Regagner la confiance du public

pour l'avenir de la profession aux Pays-Bas

Ellen van Schoten

Secrétaire générale de la Cour des comptes des Pays-Bas

Les dernières années ont été marquées par des incidents majeurs causés par la piètre qualité du travail et des comportements condamnables observés au sein de la profession d'auditeur aux Pays-Bas. À combien de reprises avons-nous vu du travail d'audit mal fait?

Au cours des derniers mois, la profession d'auditeur aux Pays-Bas s'est vue forcer de réagir, et c'est ainsi que l'institut néerlandais des comptables agréés (NBA) a mandaté un comité pour présenter des propositions sur l'avenir de la profession. Le rapport du comité a été publié le 25 septembre 2014.

Le même jour, l'autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) publiait aussi un rapport. En vertu de la loi sur la surveillance des cabinets d'audit, l'AFM doit surveiller les cabinets d'audit qui publient des rapports ayant un intérêt particulier pour les marchés financiers néerlandais. Depuis octobre 2006, les cabinets d'audit qui veulent effectuer des audits réglementaires aux Pays-Bas doivent détenir une licence délivrée par l'AFM.

Le rapport de l'AFM a conclu que les audits réglementaires effectués par les quatre grands cabinets reconnus dans le monde n'étaient pas à la hauteur.

À l'été 2014, nous avons discuté de l'état de la situation avec plusieurs acteurs de haut niveau. L'urgence de regagner la confiance du public a monopolisé les discussions.

Il ne faut pas se surprendre que le public ait perdu confiance dans la profession d'auditeur, qu'il tenait, auparavant, en haute estime. Reconquérir la confiance du public est particulièrement important pour le secteur public, lequel doit pouvoir compter sur un secteur de comptabilité solide et soucieux de la qualité.

Dans une lettre adressée au Parlement en novembre 2014, nous avons souligné les principaux problèmes concernant le secteur public qui doivent être débattus.

Les problèmes qui frappent la profession affectent aussi le secteur public. Les écoles, les associations de logement, les administrations locales et les organismes publics utilisent tous des rapports d'audit préparés par des cabinets du secteur privé. La démocratie, c'est le gouvernement par le peuple, pour le peuple. C'est donc dire que les citoyens ne doivent jamais perdre l'assurance que leur gouvernement agit avec intégrité, dépense avec prudence, fait preuve de transparence sur ses intentions et ses moyens, et tient ses promesses.

La qualité des audits exécutés par les cabinets privés pour le secteur public devrait en témoigner. Ce n'est qu'à ce prix que le public aura l'assurance que l'argent des contribuables est bien utilisé.

Le dernier rapport de l'AFM, conjugué aux nombreux incidents survenus récemment, montre de manière on ne peut plus claire que la profession d'auditeur n'a, hélas, plus la cote. La réputation de la profession en général et celle des experts comptables en particulier en ont pris un coup. Il faut aujourd'hui regagner la confiance du public.

Il va sans dire que l'intérêt de la Cour des comptes des Pays-Bas envers la profession d'auditeur au pays n'est pas nouveau. Il vient de notre obligation réglementaire d'auditer les rapports annuels des ministères. Les administrations locales et les commissions provinciales néerlandaises reçoivent de l'État des subventions destinées à des fins particulières. Elles servent à diverses tâches, que ce soit apporter de l'aide en cas de catastrophe ou encore suppléer aux handicaps éducatifs. En 2013, le gouvernement central a versé 12,7 milliards d'euros en »

« La réputation de la profession en général et celle des experts comptables en particulier en ont pris un coup. Il faut regagner la confiance du public. »

— Ellen van Schoten



subventions. Ces subventions sont auditées selon le modèle d'information unique et le modèle d'audit unique (SISA). En d'autres mots, les administrations locales fournissent l'assurance demandée au sujet de l'utilisation des subventions destinées à des fins particulières dans une annexe à leur rapport annuel, lequel est audité par les cabinets privés. En 2011, nous avons découvert une lacune sérieuse dans le système SISA. Selon notre examen, la qualité des travaux d'audit effectués ne garantissait pas une base solide sur laquelle s'appuyer pour établir la légalité et la régularité de l'utilisation des subventions versées à des fins particulières.

Heureusement, les choses se sont améliorées : le ministre de l'Intérieur a pris des mesures pour améliorer le système SISA et il en a informé le Parlement. Cependant, notre observation initiale reste pertinente. Le gouvernement prévoit désormais transférer plus de tâches, de responsabilités et de budgets en faveur des services à la jeunesse et des services sociaux aux administrations locales (un budget annuel de plus de 8 milliards d'euros). Les cabinets privés auditeront ces dépenses. Les citoyens doivent obtenir l'assurance que les fonds publics seront bien dépensés, ce qui signifie que la qualité des travaux d'audit devra être irréprochable.

L'AFM a affirmé dans son rapport du 25 septembre que pour 60 % des travaux d'audit visant des sociétés publiques et parapubliques la qualité n'était pas au rendez-vous. Même si la proportion des travaux d'audit visant des entités d'intérêt public considérées comme inadéquates était également élevée, elle l'était tout de même beaucoup moins, soit 31 %.

Selon la loi sur la surveillance des cabinets d'audit, une « entité d'intérêt public » est définie comme étant une société cotée, parmi d'autres

types d'organisations. Cependant, les organisations où « l'intérêt public » est le plus manifeste, c'est-à-dire les organisations du secteur public, sont exclues de cette définition d'entité d'intérêt public. C'est insensé, considérant que ces organisations, comme les écoles, les hôpitaux et les sociétés d'habitation, sont d'une importance vitale pour la population.

Le NBA et l'AFM proposent des changements. Nous approuvons leurs recommandations d'élargir la portée de la définition d'entité d'intérêt public au secteur public.

Cependant, il importe de le faire sans trop se presser et de manière judicieuse. Non seulement les diverses organisations en cause sont nombreuses, mais le nombre des détenteurs de licence d'entité d'intérêt public est limité.

En plus, le régime des entités d'intérêt public est conçu pour les organisations privées qui, on le sait, ne sont pas dirigées comme des organisations qui sont financées, entièrement ou partiellement, à même les fonds publics. La gouvernance des administrations locales n'est pas du tout la même que celle des sociétés privées.

C'est pour cette raison que nous avons recommandé au Parlement d'examiner avec soin comment le rôle des auditeurs des administrations locales pourrait être amélioré avant de rendre celles-ci admissibles au régime des entités d'intérêt public. C'est d'autant plus important que les administrations locales estiment que le système des audits réglementaires s'inspire trop du système d'audit des entreprises privées, en conséquence de quoi il s'avère souvent inefficace et inefficent.

En 2013, nous avons informé le Parlement que la part des dépenses publiques autorisée par le Parlement sous forme de lois budgétaires diminuait à un »

« La démocratie, c'est le gouvernement par le peuple, pour le peuple. C'est donc dire que les citoyens ne doivent jamais perdre l'assurance que leur gouvernement agit avec intégrité, dépense avec prudence, fait preuve de transparence sur ses intentions et ses moyens, et tient ses promesses. »

rythme progressif mais soutenu. À l'inverse, la part des dépenses publiques (c'est-à-dire les dépenses des administrations locales et les dépenses au titre des soins et de la sécurité sociale) grandit, à l'abri du regard et du champ d'influence du Parlement. Administrations locales et Parlement comptent sur les cabinets privés pour obtenir l'assurance que l'argent est dépensé en conformité avec les lois et les règlements.

Nous avons aussi informé le Parlement que de plus en plus de fonds publics échappaient à la responsabilité directe des ministres concernés. C'est le cas, par exemple, du Fonds des municipalités (dont le budget augmentera de plus de 10 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2015 dans la foulée de l'opération de décentralisation), de la police nationale et des écoles. Le Parlement compte donc sur les cabinets privés pour obtenir l'assurance recherchée au sujet de la régularité des dépenses.

Voilà donc pour nous autant de bonnes raisons de prendre part au débat sur l'inclusion des organisations du secteur public dans la définition d'entité d'intérêt public et, à un niveau plus général, à l'action entreprise par la profession d'auditeur pour améliorer la qualité de ses travaux.

Il y a deux autres problèmes qui nous semblent particulièrement importants. Premièrement, la gouvernance de la profession elle-même n'est mentionnée ni dans le rapport du NBA ni dans le rapport de l'AFM.

Or une crise comme celle qui frappe la profession d'auditeur appelle à une action décisive et un leadership rigoureux, en particulier dans les domaines où la confiance du public doit être rétablie, comme c'est le cas dans le secteur public.

Nous croyons qu'il serait bien d'examiner si le fait d'élargir la définition d'entité d'intérêt public aux organisations du secteur public est susceptible d'affecter la gouvernance du NBA.

Certains problèmes relatifs à des lois et des règlements pourraient aussi être résolus. Pour l'instant, les problèmes découlant de la complexité de certains textes législatifs et réglementaires sont réglés par négociation entre le ministre concerné et le NBA. Il serait plus avisé de discuter des problèmes dans un contexte élargi pour que nous puissions tirer

des leçons pour le secteur public dans son ensemble et trouver des solutions semblables à des problèmes de même nature.

Deuxièmement, le comité propose de créer un institut indépendant qui aurait pour mission d'enquêter sur les causes du faible contrôle de la qualité et sur les effets d'une action entreprise à l'échelle nationale et internationale en rapport avec la profession d'auditeur.

Nous accueillons favorablement la volonté de la profession d'accroître ses moyens d'apprentissage et d'enquêter sur les défauts et les incidents signalés. Nous recommandons par ailleurs de prendre en compte les caractéristiques particulières du secteur public qui imposent une approche taillée sur mesure grâce à une expertise particulière.

Nous avons proposé d'organiser une rencontre avec les autres acteurs du domaine, tels que le ministre des Finances, l'AFM et le NBA, pour discuter de la manière de faire les choses.

Comme j'ai voulu le montrer clairement dans mon article : la profession d'auditeur aux Pays-Bas n'a pas fini d'évoluer. En fait, le processus de changement ne fait que commencer.

Les cabinets d'audit ont commencé à adopter les 40 mesures proposées par le comité du NBA, notamment de nouvelles règles de gouvernance, des modèles d'affaires et des structures de rémunération, de même que des règlements relatifs à la récupération, et bien d'autres.

La Cour des comptes des Pays-Bas a l'intention de surveiller étroitement les mesures prises pour améliorer la qualité des travaux d'audit dans le secteur public. Et, je le répète, élargir la définition d'entité d'intérêt public aux organisations du secteur public joue un rôle important à cet égard.

J'aimerais que mes collègues des autres ISC me disent s'ils ont rencontré les mêmes difficultés au sein de la profession d'auditeur dans leur pays et s'ils ont des suggestions ou des leçons qui pourraient nous être utiles ici aux Pays-Bas.

Vous pouvez communiquer avec moi à e.vanschoten@rekenkamer.nl. ■

Auditer les recettes grâce aux procédures établies

L'audit des recettes constitue certes un domaine important pour l'audit du secteur public, mais les directives en la matière se font rares. L'ISC du Népal offre en exemple aux autres ISC intéressées par le sujet ses expériences de travail.

Ramu Prasad Dotel

Vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Népal

L'audit des recettes constitue certes un domaine important pour l'audit du secteur public, mais les directives en la matière se font rares. Le Bureau du vérificateur général du Népal audite les recettes en combinant diverses procédures pour arriver à des conclusions éclairées; il ne se limite pas à une seule méthode. Voici des exemples tirés de notre pratique de l'audit des recettes que nous offrons aux autres ISC intéressées par le sujet.

Les recettes publiques englobent toutes les rentrées de l'État : impôts et taxes, droits, redevances, prélèvements, intérêts, dividendes, et revenus tirés de la vente d'actifs, de placements et de la location de biens publics. La responsabilité des administrations fiscales est de veiller à ce que toutes les recettes soient correctement établies, perçues et déposées dans le Trésor, tandis que l'objectif premier des auditeurs est de vérifier que le gouvernement se conforme aux dispositions légales régissant justement l'établissement, la perception et le dépôt des recettes publiques.

La *Déclaration de Lima sur les directives sur les principes du contrôle de 1977* affirme que « les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques doivent pouvoir contrôler la perception des contributions publiques de la manière la plus vaste possible et, pour ce faire, doivent avoir accès aux dossiers fiscaux individuels. » L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) a élaboré des Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle (ISSAI). Ces normes traitent de l'audit d'états financiers, de l'audit de conformité et de l'audit de performance.

Les ISSAI peuvent aussi servir à l'audit des recettes publiques. Cependant, l'INTOSAI n'a

pas défini de directives pour ce genre d'audit. La recherche sur le sujet fait également défaut. Le présent article s'inspire donc de cas vécus par l'ISC du Népal dans l'application de procédures d'audit pour vérifier les recettes.

Utilisation de procédures d'audit

À l'étape de la planification d'un audit des recettes publiques, les auditeurs se sont familiarisés avec le système fiscal en examinant les processus opérationnels, les technologies de l'information, les politiques, les directives, les dispositions légales, les rôles et responsabilités, les méthodes de contrôle et les mécanismes de surveillance du fisc népalais. Ils ont ensuite défini le risque inhérent et le risque lié au contrôle qui étaient associés à la conformité aux lois et aux directives. Au terme de cet exercice, les auditeurs ont retenu les secteurs présentant la probabilité la plus élevée qu'un risque se concrétise et ayant la plus grande incidence sur la perception des recettes.

Trois procédures d'audit ont été conçues : tests des contrôles, procédures analytiques de corroboration et tests de détail. Des exemples sur la façon de combiner les procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont présentés ci-après.

Premier cas : Asymétrie des opérations

Le fisc népalais a mis en place un système dans lequel les contribuables doivent déclarer en ligne les opérations d'achat et de vente de plus de 5 200 \$ US. Ceux-ci doivent inscrire leur numéro de compte permanent dans le système informatique. Ce mécanisme vise à lutter contre la fraude fiscale.

Trois procédures d'audit ont été conçues pour vérifier les recettes : tests des contrôles, procédures analytiques de corroboration et tests de détail.

Par un test des contrôles, les auditeurs ont examiné l'efficacité du système. Ils ont remarqué que le fisc avait aussi mis au point un logiciel destiné à relever les divergences entre des opérations déclarées par les contribuables. Le système a ainsi relevé des milliers d'opérations d'achat et de vente qui ne concordent pas.

Cependant, le fisc n'a pas évalué les répercussions fiscales d'une telle asymétrie des opérations.

Les auditeurs ont aussi découvert que des contribuables ne déclaraient pas leurs opérations dans le système. Les déclarations ont été vérifiées en détail pour des contribuables même s'ils n'avaient pas téléchargé leurs opérations d'achat et de vente. Ainsi, les auditeurs ont pu constater que le système de contrôle interne du fisc n'était pas appliqué de manière uniforme. En fait, le système s'est révélé inefficace pour lutter contre la fraude fiscale à cause d'un cadre administratif déficient.

Les auditeurs ont aussi effectué un test de détail : ils ont sélectionné 157 contribuables pour lesquels des divergences dans les opérations avaient été signalées. Ils ont comparé les déclarations soumises au fisc aux données des grands livres d'achat et de vente des contribuables : ils ont trouvé plusieurs cas de déclaration incomplète.

Par exemple, un achat fait auprès du contribuable B déclaré par le contribuable A n'avait pas été déclaré comme une vente par le contribuable B. Par ailleurs, une vente au contribuable Y déclarée par le contribuable X n'avait pas été déclarée comme un achat par le contribuable Y.

En compilant ce genre de cas, les auditeurs ont constaté qu'une partie seulement d'une vente d'une valeur de 16 millions de dollars américains avait été déclarée, ce qui a résulté en une perte d'environ 8 millions de dollars américains au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le revenu.

Ces cas de fraude fiscale ont été signalés au fisc, qui a depuis lancé un processus d'évaluation de l'impôt à payer.

Deuxième cas : Crédit de TVA en augmentation

En vertu de la loi népalaise sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ladite taxe payée sur les achats peut être imputée au montant de la TVA perçue sur les ventes. Un contribuable présente une déclaration de TVA à solde

débiteur au fisc si le montant de la TVA perçue est supérieur au montant de la TVA qu'il a payée sur ses achats. À l'inverse, il demandera un crédit de TVA si la TVA qu'il a payée est supérieure à la TVA qu'il a prélevée.

Les auditeurs ont procédé à un test des contrôles de ce processus pour constater que moins de 2 % des déclarations de TVA soumises au fisc étaient examinées par un inspecteur des impôts.

Ayant découvert des faiblesses de contrôle interne importantes, les auditeurs ont étendu leurs procédures d'audit et effectué des analyses de corroboration en recueillant de l'information relative à l'exercice 2012-2013 sur le ratio des déclarations de TVA à solde débiteur et des déclarations de TVA à solde créditeur.

Leur analyse a révélé que 22 % des contribuables inscrits dans le système de la TVA n'avaient pas fait de déclaration de TVA. Parmi ceux qui l'avaient fait, 32 % avaient présenté une déclaration à solde nul et 52 %, une déclaration à solde créditeur. De tels résultats révèlent un problème sérieux dans la mise en œuvre de la TVA.

Les auditeurs ont aussi remarqué que pendant l'exercice 2012-2013, le montant total des déclarations de TVA à solde débiteur soumises par les contribuables se chiffrait à 252 millions de dollars américains seulement ; tandis que les déclarations à solde créditeur totalisaient 1,8 milliard de dollars américains, soit 7,2 fois plus que le montant des déclarations à solde débiteur. Il est ainsi clairement apparu que les contribuables avaient réclamé au trésor public un montant beaucoup plus élevé que ce qu'ils avaient payé en TVA.

Les auditeurs ont également effectué un test de détail. Pour un échantillon aléatoire de contribuables, ils ont cherché à comprendre pourquoi les crédits de TVA avaient augmenté. Ils ont découvert que les écarts constatés s'expliquaient en grande partie par l'augmentation des exonérations de TVA instaurées par le gouvernement et la présentation de fausses factures. Les auditeurs ont informé le fisc du problème pour qu'il fasse une enquête au cas par cas.

Troisième cas : Déduction des intérêts payés sur des emprunts non commerciaux

La loi de l'impôt sur le revenu en vigueur au Népal dispose que seuls les intérêts payés sur des emprunts servant à des fins commerciales sont déductibles du revenu imposable. Les »

« Notre expérience montre qu'une seule procédure d'audit ne peut suffire pour obtenir des éléments probants d'une qualité comparable à celle que nous obtenons en combinant plusieurs approches. »

— Ramu Prasad Dotel

intérêts payés sur des emprunts personnels ou autres ne le sont pas.

Au cours de leur examen de l'environnement de contrôle des bureaux fiscaux, les auditeurs ont observé que les déclarations de revenus des contribuables demandant une déduction au titre des charges d'intérêts étaient corroborées seulement lorsque le fisc effectuait un contrôle fiscal.

En général, le fisc effectue un audit de suivi pour 2 % seulement des déclarations reçues. Les auditeurs ont donc conclu que les déductions au titre des charges d'intérêts représentaient un secteur de risque pour l'audit de l'exercice 2012-2013.

Ils ont effectué un test de détail en vue de déterminer comment les contribuables utilisaient réellement les emprunts contractés. Pour ce faire, ils ont vérifié les emprunts et les intérêts payés, et examiné les entrées et les sorties de trésorerie annuelles de l'échantillon aléatoire de contribuables.

Les auditeurs ont constaté que des emprunts avaient été contractés à des dates et auprès de banques qui différaient de ce qui était indiqué dans les déclarations. Pourtant, les inspecteurs des impôts ont constaté que, selon leurs soldes de caisse et leurs comptes bancaires, les bénéficiaires disposaient de fonds suffisants pour répondre à leurs obligations commerciales.

L'examen des sorties de trésorerie a révélé que les contribuables avaient remis les fonds disponibles aux administrateurs ou les avaient avancés à d'autres entreprises ou personnes avec lesquelles ils n'entretenaient pas de relations d'affaires directes. Les auditeurs ont fait remarquer que ces emprunts n'avaient pas servi à des fins commerciales et donc que, selon la loi, l'intérêt payé sur de tels emprunts n'aurait pas dû être déduit du revenu imposable.

L'audit a révélé que les déductions au titre des intérêts sur des emprunts n'ayant pas servi à des fins commerciales avaient privé l'État de 500 000 \$ US.

Conclusion

Les procédures d'audit correspondent aux activités exécutées pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés. Dans les trois cas d'audit exposés précédemment, les auditeurs ont mis en œuvre trois procédures d'audit, à savoir des tests des contrôles, des analyses de corroboration et des tests de détail, pour atténuer le risque d'anomalies significatives. Notre expérience nous a montré qu'une seule procédure d'audit ne peut suffire pour obtenir des éléments probants d'une qualité comparable à celle que nous obtenons en combinant plusieurs approches. ■

Le rôle des ISC dans l'audit de l'élaboration des politiques et des lois

Nous croyons que les ISC ont un rôle important à jouer pour promouvoir la qualité de la réglementation et de l'élaboration de politiques fondée sur des données probantes. Nous démontrerons que plusieurs ISC ont audité des processus d'élaboration de politiques au cours des dernières années et qu'il s'agit d'un domaine en audit de performance qui dépasse les frontières. Nous demandons instamment aux ISC de bien vouloir faire connaître leurs expériences en la matière. Les auditeurs seraient ainsi à même de reconnaître les méthodes et les questions d'audit d'intérêt.

Auri Pakarinen, Ph.D., auditrice principale de la performance
Annu Kotiranta, chef de mission, audit de la politique budgétaire, Bureau d'audit national de la Finlande

Note de la rédaction :

Cet article s'inspire non seulement de diverses recherches et de l'expérience en audit de ses auteures, mais aussi des discussions qui ont alimenté deux ateliers : « Auditing Policy-Making Process: How to Create Better Regulation », animé par les auteures au Congrès des jeunes de l'EUROSAI à Rotterdam en novembre 2013, et « The Role of Audit Offices in Regulatory Policy », qui s'est déroulé sous la direction de l'OCDE à la conférence internationale sur la réforme de la réglementation (International Regulatory Reform Conference) qui s'est tenue à Berlin en février 2013.

Élaboration de politiques ou élaboration de lois?

Les deux termes utilisés dans cet article, élaboration de politiques et élaboration de lois, servent à décrire la préparation de normes juridiques. En français, le terme « élaboration de politiques » a trait essentiellement au rôle des décideurs politiques, tandis que celui d'« élaboration de lois » renvoie davantage aux travaux de nature technique exécutés par les fonctionnaires. Cependant, cette

distinction n'est pas aussi claire dans d'autres langues et dans d'autres pays.

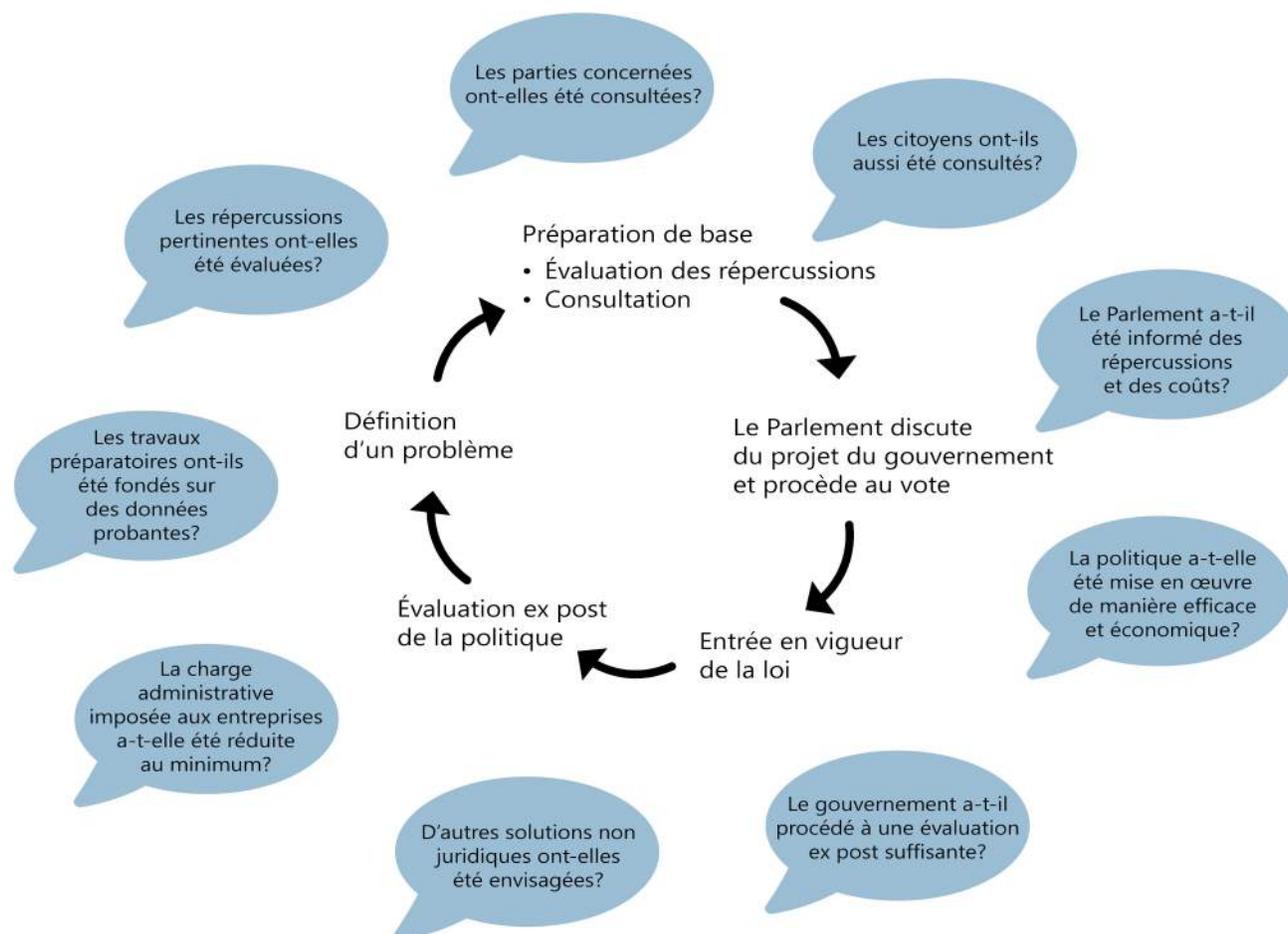
Pourquoi devrait-on auditer les processus d'élaboration des politiques?

Des règles juridiques bien formulées peuvent se traduire par une utilisation efficiente des ressources publiques, une plus grande compétitivité et un mieux-être social. Un flou dans la réglementation peut se révéler désastreux. D'ailleurs, la crise financière de 2008 est en partie attribuable à une réglementation déficiente et mal mise en œuvre.

L'audit incite les fonctionnaires à mieux évaluer les répercussions, à consulter les parties intéressées et à instaurer une véritable gestion de la réglementation.

La fonction d'élaboration de politiques peut obérer les finances publiques. Selon la taille de l'administration, des centaines, voire des milliers, de fonctionnaires peuvent prendre part directement aux travaux préparatoires. Par conséquent, l'évaluation de l'élaboration de politiques se justifie en soi par son importance sur le plan purement économique. »

Cycle d'élaboration des politiques et questions d'audit



Les citoyens et les élus attendent des ISC qu'elles évaluent les processus d'élaboration de politiques. Cette requête, ou ce vœu, des « clients » des ISC est l'argument ultime en faveur de l'audit de l'élaboration des politiques. Dans certains pays, l'ISC est parfois la seule autorité publique qui soit en mesure d'évaluer de manière indépendante les processus d'élaboration des politiques.

Quels types d'audit ont été effectués?

Au cours des dernières années, plusieurs ISC ont audité les politiques de réglementation. Selon les résultats d'un récent sondage, l'OCDE a constaté que les ISC de 14 de ses 34 pays membres avaient audité les outils ou les programmes de gestion de la réglementation (OCDE. **[en ligne]** *OECD Framework for Regulatory Policy Evaluation*). 2014. p. 68–72, http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/governance/ocd-framework-for-regulatory-policy-evaluation_9789264214453-en#page1). Pour l'OCDE, il s'agit de résultats moyens qui devraient inciter indirectement les ISC à jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Nous avons analysé

quels types d'audit les ISC européennes avaient effectués. Les rapports d'audit de sept ISC sont cités dans l'encadré présenté ci-après. En passant en revue les rapports d'audit sur l'élaboration des politiques, nous avons constaté que quatre sujets avaient été audités par plus d'une ISC, à savoir :

- L'analyse d'impact : la Cour des comptes européenne et les ISC de la Finlande, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suisse
- La préparation ou la mise en œuvre de directives et de règlements européens : les ISC de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni
- La politique de réglementation du gouvernement : les ISC de la Finlande et du Royaume-Uni
- L'évaluation des programmes d'allègement des formalités administratives : les ISC du Royaume-Uni et de la Suède

Cette comparaison rapide montre bien que le processus d'élaboration des politiques est un sujet d'audit de performance d'intérêt transnational. Malgré tout, les ISC ne savent peut-être pas que »

Gouvernance réglementaire au ministère des Affaires étrangères

Le Bureau national d'audit de la Finlande a audité la définition des lois au ministère des Affaires étrangères en 2013. Cet audit faisait partie d'un vaste rapport sur les systèmes de gestion du ministère. Les trois grands critères retenus pour réaliser cet audit étaient les suivants :

- 1) la définition des lois est gérée de manière appropriée;
- 2) des évaluations des répercussions satisfaisantes sont exécutées;
- 3) le processus de préparation est transparent et fait intervenir les parties intéressées.

leurs questions d'audit ont aussi été posées ailleurs par plusieurs autres ISC, étant donné qu'à notre connaissance, ce domaine d'audit n'a pas fait l'objet de grandes discussions au sein de la communauté internationale de l'audit du secteur public. À notre avis, les ISC qui auditent les processus d'élaboration des politiques pourraient tirer avantage du fait que le même sujet a été évalué dans d'autres pays. Comprendre le contexte des processus d'élaboration des politiques pourrait aider un auditeur à composer ses questions d'audit et des critères de qualité, comme cela est illustré ci-après.

Comment auditer les processus d'élaboration des politiques?

Il y a un certain nombre de critères généralement reconnus qui servent à évaluer la qualité d'un processus d'élaboration de politiques : il doit être analytique, fondé sur des faits, transparent et participatif.

Tout au long du processus d'évaluation, il y a lieu de prendre en considération les autres solutions en présence en matière de réglementation. Au bout du compte, les députés devraient recevoir toute l'information nécessaire pour prendre une décision au sujet du texte de loi proposé. Le graphique présenté dans cet article illustre le cycle d'élaboration des politiques et expose les questions d'audit à poser aux différentes étapes.

Ces critères normatifs ont été énoncés dans plusieurs lignes directrices gouvernementales. La plus influente est la *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires* de l'OCDE (<http://www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/Recommandation%20with%20cover%20FR.pdf>). Dans sa

recommandation, l'OCDE insiste sur l'importance d'une politique explicite de qualité de la réglementation au sein des institutions qui mobilise l'ensemble des administrations et de mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique.

Pour un audit du processus d'élaboration de politiques, les documents officiels de préparation sont, dans la plupart des cas, une source de référence essentielle pour procéder à une analyse. On peut faire appel aux méthodes empiriques que sont les entretiens avec les fonctionnaires, les parties concernées par la réglementation et d'autres experts. On peut aussi réunir les données quantitatives sur les répercussions connues d'un règlement et les comparer aux objectifs établis au départ et aux estimations des répercussions.

Conclusions

Pas moins de trois grandes raisons pourraient justifier l'audit des processus d'élaboration des politiques par les ISC. D'abord, un règlement bien pensé peut permettre à l'État de faire des économies. De plus, les ISC sont bien placées pour auditer le travail de préparation en toute indépendance. Enfin, tant le grand public que le Parlement attendent souvent des ISC qu'elles fassent cet audit. De fait, au cours des dernières années, plusieurs ISC ont audité les processus d'élaboration des politiques. Cependant, les ISC nationales ne savent peut-être pas toujours que les questions d'audit qui les intéressent ont déjà été analysées par d'autres ISC. Une connaissance du domaine d'intérêt pourrait, selon nous, aider les auditeurs à reconnaître les questions et les méthodes d'audit pertinentes. Au cours des années à venir, une plateforme ou un réseau de discussions permettant d'échanger sur les expériences des ISC pourrait s'avérer utile. ■

Préparation de la loi fiscale

L'évaluation des répercussions économiques concernant la fiscalité indirecte a été auditée par l'ISC de la Finlande en 2014. L'audit portait sur une vaste sélection de réformes antérieures de la fiscalité indirecte, telles que les changements à la TVA, à la taxe sur l'alcool et à la taxe sur le carburant. Dans le cadre de cet audit, les calculs de référence de l'évaluation des répercussions ont été refaits et validés. Les auditeurs ont aussi examiné si les propositions du gouvernement étaient assorties de toutes les informations pertinentes sur les retombées économiques des changements et si ces informations étaient présentées correctement. Une attention particulière a été accordée au processus de préparation : les auditeurs ont voulu vérifier si le ministère avait disposé de suffisamment de temps et de ressources humaines pour bien évaluer les répercussions. On a aussi voulu savoir si les changements apportés au régime fiscal concordent avec les concepts et théories économiques sur l'efficacité des régimes fiscaux.

Exemples de rapports d'audit des processus d'élaboration des politiques

Cour des comptes européenne

- L'analyse d'impact dans les institutions européennes : soutient-elle la prise de décision? 2010

kannalta, 2006 [Procédure nationale préparatoire des propositions de loi européennes en particulier au regard de l'évaluation des répercussions économiques]

Bureau national d'audit du Royaume-Uni

- Réaliser la réforme de la réglementation, 2011
- Évaluer l'impact des nouveaux projets de politiques, 2010
- Exécuter des évaluations des répercussions de qualité, 2009
- Le programme d'allègement des formalités administratives, 2008
- Qualité de la réglementation : Comment les régulateurs appliquent-ils la vision d'Hampton?, 2008
- Fidélité de la traduction : Les défis de la législation européenne, 2005

Cour des comptes des Pays-Bas

- *Europese regelgeving: Implementatie van Europese richtlijnen en handhaving van Europese verordeningen in Nederland*, 2008 [La réglementation européenne : Mise en œuvre des directives européennes et contrôle de l'application des règlements européens aux Pays-Bas]

Bureau de l'auditeur général de la Norvège

- *Riksrevisjonens undersøkelse av om offentlige tiltak utredes på en tilfredsstillende måte*, 2013 [Enquête visant à établir si l'examen des actions gouvernementales se fait de manière satisfaisante]

Bureau national d'audit de la Finlande

- *Veromuutosten taloudelliset vaikutukset: välilinen verotus*, 2014 [Les répercussions économiques des réformes fiscales : la fiscalité indirecte]
- *Sosiaali- ja terveysministeriön säädösvalmistelu*, 2012 [La rédaction de textes de loi au ministère des Affaires sociales et de la Santé]
- *Hallituksen lainsäädäntösuunnitelma*, 2012 [Le plan législatif du gouvernement]
- *Säädöshankkeiden valtiontaloudellisten vaikutusten arviointi*, 2011 [Évaluation des répercussions économiques des projets de loi]
- *EU-säädösehdotusten kansallinen käsittely erityisesti taloudellisten vaikutusten arvioinnin*

Bureau national d'audit de la Suède

- *Regelförenkling för företag: Regeringen är fortfarande långt från målet*, 2012 [Simplifier la réglementation pour les entreprises : le gouvernement est encore loin du but]

Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse

- *Umsetzung der Evaluationsklauseln in der Bundesverwaltung*, 2011 [Examen de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'évaluation dans l'administration fédérale]
- Comment les offices mesurent-ils les effets de leurs actions? Évaluation du système d'information de dix offices fédéraux, 2005

Dans le cadre de l'INTOSAI



Le point sur les travaux de la Commission de renforcement des capacités

Thembekile Kimi Makwetu

Auditeur général de l'Afrique du Sud et Président de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI

Lors du XXI^e INCOSAI à Pékin en 2013, la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI (CBC) s'est vu confier la mission de procéder à des changements, en tenant compte des progrès de l'ensemble de l'INTOSAI et ce, surtout, dans le secteur du renforcement des capacités. Le nouveau Président de la CBC, Kimi Makwetu, a présenté sa proposition de valeur dans un éditorial publié dans la *Revue* en juillet 2014 et au cours de la première réunion annuelle conjointe de la CBC qui a eu lieu à Lima (Pérou) en septembre 2014.

Le moment est venu, à la fin de la première année du mandat du nouveau président, de faire rapport sur l'état d'avancement des objectifs présentés dans la proposition de valeur. À ce jour, ces objectifs ont permis à la CBC de valoriser le renforcement des capacités au sein de l'INTOSAI comme suit.

Proposition de valeur : remettre en question de façon stratégique et constructive les structures, priorités, programmes et activités en place, y compris cerner les doublons, les lacunes et les incohérences en matière de renforcement des capacités au sein de l'INTOSAI et y remédier.

La décision de transformer la réunion annuelle du Comité de pilotage de la CBC en une réunion conjointe à l'intention de toutes les équipes de travail, membres et parties prenantes de la Commission a permis de favoriser le dialogue, la coordination et la coopération au cours de la réunion annuelle à Lima.

Le Groupe de travail de l'INTOSAI sur la certification des auditeurs a permis à la CBC de revoir ses propres structures et priorités en répondant rapidement à une demande de la Commission des affaires financières et administratives (FAC), en établissant un partenariat avec l'IDI et en collaborant de près avec la Commission des normes professionnelles (PSC), la Commission de partage et de gestion des connaissances (KSC) et plusieurs régions et ISC de l'INTOSAI dans le but de répondre à un besoin clairement exprimé par les membres.

Proposition de valeur : nouer des liens avec les autres acteurs du renforcement des capacités, encourager les fournisseurs et intervenants dans ce domaine, surtout l'IDI, se concentrer sur leurs atouts dans le but d'accroître l'incidence de leurs efforts dans la mesure du possible.

La CBC a communiqué avec le Président et Directeur général de l'IDI tout au long de l'année pour coordonner des initiatives, notamment la création du Groupe de travail sur la certification des auditeurs de l'INTOSAI.

Le Président de la CBC est membre actif du Comité de pilotage INTOSAI-Donateurs, de la Task force de l'INTOSAI sur la planification stratégique, du Comité directeur de l'INTOSAI, et est un observateur au sein du Conseil de l'IDI. Il a également été invité à siéger à la Commission des affaires financières et administratives. Ces tribunes lui donnent l'occasion de tirer profit de l'expérience des autres, de communiquer les plans de la Commission et de coordonner les efforts.

Proposition de valeur : resserrer la coopération entre la CBC, la PSC, la KSC dans le but de favoriser le renforcement des capacités et l'utilisation efficiente des ressources de l'INTOSAI.

La CBC, la PSC et la KSC ont toutes assisté aux réunions des unes et des autres et amorcé des discussions en vue de resserrer la coopération et de mieux harmoniser les plans de travail.

La CBC a collaboré étroitement avec la PSC au sein du Groupe de travail de l'INTOSAI sur la certification des auditeurs et poursuivra cette coopération au cours des prochaines recherches et consultations dans le but ultime d'élaborer et de mettre à l'essai un cadre de compétences, tel qu'approuvé par le Comité directeur de l'INTOSAI.

Proposition de valeur : favoriser l'accroissement du rôle de renforcement des capacités des régions de l'INTOSAI, tant du point de vue de la participation que de la reddition de comptes, tout en reconnaissant leur diversité.

La réunion annuelle de la CBC a permis à toutes les régions d'échanger des informations régionales et de présenter leurs grandes réussites et les difficultés rencontrées. La plupart des thèmes de la réunion annuelle avaient été proposés par les régions.

Les régions ont été invitées à diffuser leurs nouvelles sur le renforcement des capacités sur le site Web de la CBC (www.intosaicbc.org).

Proposition de valeur : appuyer le renforcement des capacités grâce à l'échange des connaissances, par exemple en faisant la promotion des communautés de pratique, en appuyant l'échange d'informations entre les régions et au sein des régions et en encourageant la réalisation d'audits coordonnés.

Au cours de la réunion annuelle de la CBC, des discussions thématiques ont eu lieu sur les audits interrégionaux et coordonnés. La Commission a par la suite intégré à son plan de travail l'objectif de mettre sur pied un forum pour le renforcement des capacités visant à favoriser des dialogues stratégiques périodiques entre les régions de l'INTOSAI et d'autres acteurs du renforcement des capacités.

Les discussions porteront sur les principales tendances en matière de renforcement des capacités et les possibilités et les difficultés à cet égard, et feront la promotion des priorités en matière de renforcement des capacités de l'INTOSAI dans le but de fortifier les efforts actuels et futurs.

La direction et le secrétariat de la CBC ont communiqué les plans et les objectifs de la Commission lors d'activités régionales de l'AFROSAI, de l'EUROSAI, de l'OLACEFS et de la PASAI.

Toutes les équipes de travail de la CBC diffusent leurs programmes de travail et des informations sur le site Web de la Commission, y compris des manuels. La Sous-commission des contrôles coopératifs commencera également à y diffuser des rapports et des ententes d'audit coopératif.

Proposition de valeur : appuyer les audits ou évaluations des efforts de renforcement des capacités en effectuant des examens par les pairs ou des autoévaluations, réalisés conformément à l'ISSAI 5600 sur l'examen par les pairs et le Cadre de mesure de la performance de l'INTOSAI, ou d'autres formes d'évaluation externe.

La CBC, par l'entremise de la Sous-commission sur l'examen par les pairs, procède à la mise à jour de l'ISSAI 5600 en vue de son approbation lors du XXII^e INCOSAI en 2016. Les rapports d'examen par les pairs et les ententes à cet égard sont diffusés de façon continue sur le site Web de la CBC (www.intosaicbc.org). La Sous-commission surveille régulièrement le nombre d'examens par les pairs menés et en profite pour communiquer les avantages de l'examen par les pairs en publiant des articles et en tenant des discussions à cet égard chaque fois que cela est possible.

Proposition de valeur : examiner des possibilités et favoriser des initiatives visant la certification et l'accréditation d'auditeurs, en collaboration avec la Commission des affaires financières et administratives (FAC) et tous les acteurs concernés au sein de l'INTOSAI.

La CBC a répondu à l'appel de la FAC de mettre sur pied un groupe de travail, en collaboration avec l'IDI, la PSC, ainsi que d'autres groupes de l'INTOSAI et ISC choisies, pour examiner la possibilité et la faisabilité pour l'INTOSAI de mettre sur pied un processus de certification des auditeurs, ainsi que les solutions en présence. Un livre blanc a été présenté au Comité directeur de l'INTOSAI en novembre 2014. Le Comité directeur a demandé au groupe de travail de poursuivre les recherches à ce sujet et de mener de vastes consultations tout en rédigeant un cadre de compétences qui fera l'objet d'une mise à l'essai.

La Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI est fière de faire connaître les progrès réalisés et se réjouit à l'avance de collaborer avec d'autres organes de l'INTOSAI et les acteurs du domaine pour appuyer le renforcement des capacités des régions et des ISC de l'INTOSAI.

Nous acceptons les informations sur les initiatives de renforcement des capacités, les histoires de réussite et les enseignements tirés en vue de les publier sur le site Web de la CBC. Veuillez communiquer avec le Secrétaire de la CBC par courriel (secretariat@intosaicbc.org).

Bases de données de l'EUROSAI : moins de papperasse, plus d'informations

Miloslav Kala

Président de l'Office suprême de contrôle de la République tchèque et Président de l'Équipe d'objectif n° 3 de l'EUROSAI — Partage des connaissances

Trois ans après le lancement du plan stratégique sexennal de l'EUROSAI, l'Équipe d'objectif n° 3 — Partage des connaissances a obtenu de nombreux résultats importants. Ces résultats sont décrits dans le rapport d'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre du Plan stratégique de l'EUROSAI qui a été approuvé par le IX^e Congrès de l'EUROSAI, qui s'est tenu à La Haye en juin 2014.

Cependant, l'un de ces résultats mérite une explication plus détaillée, son but étant d'améliorer l'accès des membres de l'EUROSAI aux résultats des travaux réalisés par des ISC, par des commissions, par des task forces et des groupes de travail de l'EUROSAI et de l'INTOSAI.

La disponibilité de ces informations pourrait réduire considérablement le nombre de questionnaires et de demandes diffusés au sein de la communauté de l'EUROSAI.

Cette activité est définie dans le Plan stratégique de l'EUROSAI comme suit :

- 3.1.1 Créer et gérer une base de données des audits menés par les membres de l'EUROSAI dans différents domaines.
- 3.1.2 Créer et gérer une base de données des produits des groupes de travail et des commissions de l'INTOSAI et de l'EUROSAI, y compris les matériels et les réseaux de formation.

La base de données sur les audits

L'objectif de cette base de données est de centraliser le plus grand nombre possible de données relatives aux audits menés au sein de l'EUROSAI.

La base de données des audits contient les informations de base sur les rapports d'audit, à savoir l'intitulé de l'audit, le domaine, l'année durant laquelle l'audit a été réalisé, le type d'audit, une courte description de l'audit, le pays chargé de réaliser l'audit, la documentation d'audit disponible, le mode de réalisation (audit individuel ou coordonné) et la personne ou l'institution à contacter.

La base de données sur les produits

L'objectif de cette base de données est de dresser la liste et de centraliser le plus grand nombre possible de matériels, de documents et de projets.

La base de données des produits contient des informations telles que : l'intitulé du produit, la source, le type de document, le domaine (comme dans la base de données des audits), l'année de publication, le pays d'origine et un lien hypertexte vers le document. La base de données couvre des produits issus de sources accessibles au public.

La base de données sur les formations

L'objectif de cette base de données est de centraliser toutes les activités de formation organisées au sein de l'EUROSAI.

Dans la base de données, vous trouverez des informations sur les activités de formation, par exemple la date, le lieu, le programme et les matériels de formation. Plusieurs filtres vous permettent d'effectuer des recherches efficaces.

En concevant et en créant les bases de données, nous avons posé un jalon important dans la réalisation de la stratégie de mise en œuvre découlant du Plan stratégique : améliorer l'utilisation des résultats des travaux réalisés par les différentes ISC, les commissions et les groupes de travail de l'EUROSAI et de l'INTOSAI comme outil de coopération.

La prochaine étape consiste à alimenter et à mettre à jour les bases de données. En ce qui »

concerne les bases de données des produits et des formations, l'Équipe d'objectif n° 3 est en mesure de les enrichir avec l'aide du Secrétariat, des équipes d'objectif, des groupes de travail, des task forces et des commissions de l'EUROSAI.

Cependant, la base de données sur les audits ne peut être alimentée qu'avec le concours et la

coopération de tous les membres de l'EUROSAI. Cette coopération favorisera une diffusion plus efficace et une plus grande disponibilité des informations – ce qui constitue la principale mission de l'EUROSAI.

Équipe d'objectif n° 1 de l'EUROSAI

Renforcement des capacités



Le Plan stratégique de l'EUROSAI a été adopté lors du VIII^e Congrès de l'EUROSAI qui s'est tenu à Lisbonne (Portugal) en 2011. Il précise les objectifs et les domaines d'intervention de l'EUROSAI pour la période de 2011 à 2017.

Le Plan stratégique comporte quatre objectifs :

1) Renforcement des capacités, 2) Normes professionnelles, 3) Partage des connaissances, 4) Gouvernance et Communication.

En 2011, quatre équipes ont été formées pour réaliser ces objectifs.

Conformément au Plan stratégique, le renforcement des capacités des ISC fait appel au développement de compétences, de connaissances, de structures et de méthodes de travail qui permettent d'accroître l'efficacité d'une organisation, en renforçant ses atouts et en comblant ses lacunes et ses faiblesses. L'EUROSAI s'est engagée à faciliter le développement d'ISC fortes, indépendantes et hautement professionnelles.

L'adhésion aux équipes d'objectif de l'EUROSAI et leurs activités reposent sur le principe du bénévolat. Par conséquent, les membres participent aux activités de l'Équipe d'objectif n° 1 parallèlement à leurs tâches et obligations comme le prévoit la loi relative à la constitution et à l'organisation de leur pays.

L'Équipe d'objectif n° 1 a été dirigée par l'ISC de France jusqu'au IX^e Congrès (16-19 juin 2014). La présidence a ensuite été confiée à l'ISC de Hongrie.

Principaux résultats

Livrets sur les innovations

L'ISC du Royaume-Uni a élaboré un livret sur les innovations en deux volumes.

Dans ces publications, l'Équipe d'objectif n° 1 ne formule pas de jugement sur les innovations, mais elle offre un espace à chacun des membres de l'EUROSAI afin qu'il puisse partager ses propres expériences. Il appartient ensuite à chacun d'entre nous en tant que lecteurs de décider quelles innovations seraient susceptibles de nous intéresser et quelles innovations pourraient être utiles pour nos propres organisations.



Ces livrets peuvent être consultés sur le site Web du Renforcement des capacités du Plan stratégique de l'EUROSAI à : www.euroesai.org/fr/strategic-plan/capacity-building/.

Réussites en matière de renforcement des capacités

L'ISC de Suède a élaboré un livret sur les réussites dans le domaine du renforcement des capacités en s'appuyant sur l'expérience des ISC de France, »

de Géorgie, du Portugal et de Suède. Ce livret est disponible à : www.eurosai.org.

Enquête et séminaire sur l'indépendance

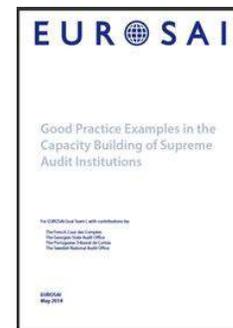
Les ISC de France et de Hongrie ont mené une enquête sur l'indépendance des ISC au sein de l'EUROSAI. L'enquête peut être consultée à : www.eurosai.org.

De plus, les ISC de France et de Hongrie ont organisé un séminaire sur l'indépendance, qui s'est tenu à Budapest le 28 mars 2014. Cinquante participants de 25 pays ont ainsi pu

échanger leurs points de vue sur cette question.

Leurs présentations sont disponibles sur le site Web de l'EUROSAI : <http://www.eurosai.org/fr/training/training-events-and-outputs/Seminaire-sur-lindependance/>.

Pour renseignements :
international@asz.hu



Task Force de l'INTOSAI sur la planification stratégique : le point sur les résultats initiaux

La Task force de l'INTOSAI sur la planification stratégique a tenu sa deuxième réunion et sa première réunion en personne le 5 novembre 2014, au Centre international de Vienne (Autriche). Plus de 40 délégués représentant 22 ISC et le Secrétariat général de l'INTOSAI y ont participé.

La Task force a examiné les progrès accomplis à ce jour pour cerner les principaux thèmes stratégiques du prochain plan qui visera la période de 2017 à 2022. Ces thèmes ont été établis en fonction des résultats des sondages internes et externes qu'elle a menés et des efforts de planification en cours au sein de l'INTOSAI. La Task force a approuvé une planification qui reconnaît la nécessité – et la possibilité – pour l'INTOSAI d'être davantage tournée vers l'extérieur, c'est-à-dire entièrement préparée à assumer un rôle central dans le renforcement de la saine gouvernance tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale.

La Task force a entendu les présentations suivantes :

« Risques courants et émergents de la gouvernance globale », par Davide Taliente, directeur associé pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (EMEA) et Suresh Kumar, partenaire, Secteur public et Sciences de la vie, de la société de conseil en gestion mondiale Oliver Wyman.

« Perspectives stratégiques de l'UNDESA et l'INTOSAI : Programme de développement pour l'après-2015 et objectifs de développement durable » par Elia Armstrong, chef, Section de gestion du développement, Division de

l'administration publique et de la gestion du développement (DPADM), Département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies (UNDESA).

La Task force a approuvé, de façon générale, un cadre articulé autour de trois thèmes stratégiques globaux :

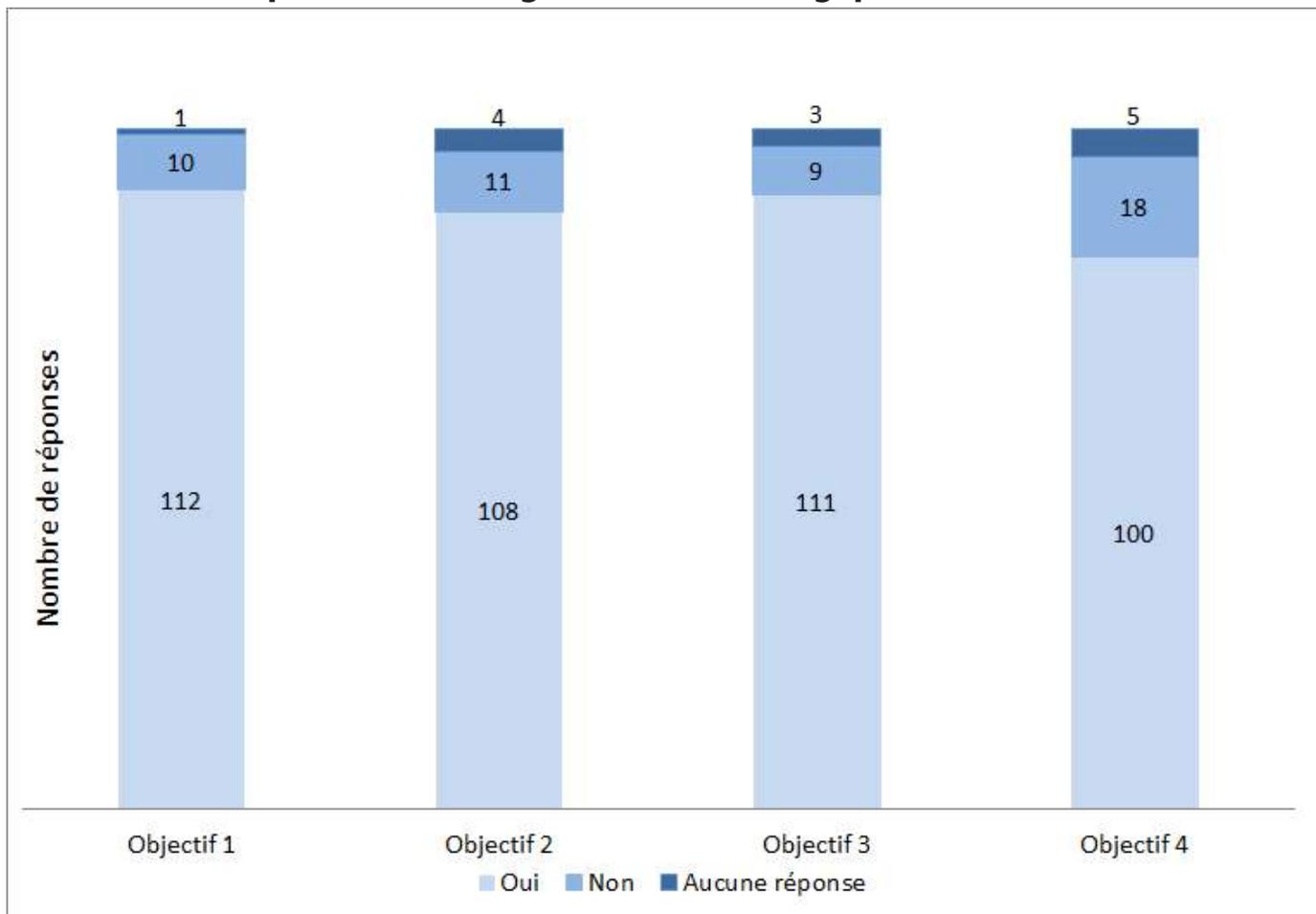
1. s'assurer que l'INTOSAI est attentive aux possibilités et aux défis émergents;
2. créer des programmes et des initiatives de l'INTOSAI qui répondent aux possibilités émergentes et gérer les défis y afférents;
3. s'assurer que la structure de gouvernance et le processus de gestion interne de l'INTOSAI appuient ses objectifs et stratégies.

La Task force a également convenu de 17 sous-thèmes afin de guider l'élaboration du prochain plan. Dans ce cadre, la Task force s'est engagée à apporter une attention particulière aux divers domaines prioritaires ci après.

L'indépendance des ISC reste une valeur et une préoccupation primordiales de l'INTOSAI. Nous devons trouver des exemples précis de la mise en pratique de l'indépendance des ISC et recenser les mesures concrètes que les ISC et l'INTOSAI peuvent prendre lorsque l'indépendance des ISC est menacée ou compromise.

Nous devons nous assurer que le Plan stratégique précise les domaines pour lesquels nous nous attendons à ce que les ISC – dans le respect »

Réponses au sondage sur le Plan stratégique de l'INTOSAI



Source : Sondage sur le Plan stratégique de l'INTOSAI de 2014

de leurs mandats respectifs – et l'INTOSAI jouent un rôle clé. La communauté internationale s'attend manifestement à ce que les ISC et l'INTOSAI jouent un rôle prépondérant dans la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des prochains objectifs de développement durable. Parmi les autres domaines prioritaires abordés par la Task force, il y a les données ouvertes et l'engagement civique, les systèmes de réglementation financière, et le financement public durable.

Le Plan stratégique doit reposer sur des attentes financières réalistes sans dépasser les ressources disponibles pour l'INTOSAI, qui sont en grande partie fournies en nature par les ISC individuelles.

Nous devons être prêts à revoir la vision et les statuts de l'INTOSAI ainsi que nos autres déclarations et documents fondamentaux afin de les actualiser, au besoin, en fonction de l'évolution du rôle de l'INTOSAI qui est décrit dans le nouveau plan.

Le Plan stratégique doit refléter notre attachement indéfectible envers une procédure indépendante d'établissement de normes qui permet une

large participation au sein d'un cadre structuré, afin de garantir une qualité uniforme, le respect de la procédure officielle, la durabilité, des mises à jour périodiques et une cohérence sous le signe de l'intégration.

La Task force sur la planification stratégique doit rester pleinement engagée en faveur de l'établissement des normes dans le cadre des discussions ayant lieu au sein de l'INTOSAI sur la certification des auditeurs.

Le Plan stratégique doit reconnaître et mobiliser les groupes de travail régionaux comme point d'ancrage qui associe les ISC aux efforts de l'ensemble de l'INTOSAI. Nous devons trouver de nouveaux mécanismes efficaces dans le but de diffuser des informations et des expériences parmi les groupes de travail régionaux et à l'échelle mondiale, notamment des pratiques « qui fonctionnent » pour toute la gamme des missions d'audit et questions opérationnelles des ISC. Une utilisation accrue et améliorée des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été explicitement mentionnée comme l'un de ces mécanismes.

Nous devons nous assurer que le plan intègre pleinement une procédure d'établissement de normes, une mise en commun des connaissances, une assistance technique et des formations, ainsi qu'un renforcement des capacités dans l'ensemble l'INTOSAI pour garantir qu'à l'avenir, nous prolongions et amplifions les réalisations de l'INTOSAI et les efforts de chacun, dans le but de réduire au minimum les cloisonnements et doublons.

La Task force tiendra une réunion de travail destinée au personnel à Washington les 28 et 29 janvier 2015, afin de préparer la prochaine réunion en personne de la Task force qui aura lieu à Vienne le 5 mars 2015.

Le point sur le processus de la Task force sur la planification stratégique

La Task force et le Comité directeur de l'INTOSAI ont également reçu des comptes rendus sur les progrès importants réalisés par la Task force relativement à l'élaboration du Plan stratégique de 2017-2022 de l'INTOSAI. La Task force a suivi de près l'orientation fournie par la Task Force sur les prévisions financières de la Commission des affaires financières et administratives (FAC) et de la FAC elle-même relativement au processus de planification à suivre et à la gamme d'enjeux à examiner dans le contexte des travaux de planification stratégique.

En mai 2014, la Task force a envoyé un questionnaire d'analyse interne en ligne à toutes les 192 ISC membres et aux cinq membres associés dans le but d'obtenir leur opinion sur les forces, les difficultés internes et externes, et les nouveaux problèmes de l'INTOSAI. Au total, 123 réponses ont été reçues, ce qui représente un taux de réponse de 62 %. Des pays membres des sept groupes de travail régionaux ont fait parvenir leurs commentaires qui constituent un excellent point de départ pour le prochain plan stratégique.

La Task force continue d'analyser les réponses à ce questionnaire, notamment en effectuant un examen qualitatif des réponses données à chaque question ainsi qu'une synthèse des thèmes qui sont ressortis en général. L'une des constatations initiales, décrite ci-après, est que la majorité des répondants appuie la structure actuelle fondée sur des objectifs.

Les objectifs stratégiques de l'INTOSAI devraient-ils rester les mêmes?

Plusieurs approches et structures organisationnelles ont été proposées en vue d'atteindre les

objectifs. En outre, plus de 69 % des répondants ont convenu que l'INTOSAI devrait aller de l'avant et officialiser le processus d'accréditation/de certification aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

Outre le questionnaire d'analyse interne en ligne, la Task force a également proposé de s'entretenir avec les dirigeants des ISC de l'INTOSAI pour leur donner la chance de faire connaître les enjeux qu'ils aimeraient soulever hors de leurs perspectives nationales à titre d'auditeurs généraux. Les informations ainsi recueillies permettent de compléter les points de vue exprimés par les ISC individuellement dans le questionnaire.

La Task force mène une analyse externe dans le but de comprendre les relations de l'INTOSAI avec d'autres organisations internationales et de comprendre pleinement la structure de gouvernance générale mondiale dans laquelle doivent évoluer les ISC et l'INTOSAI.

La Task force est restée au courant des autres évaluations et propositions de l'INTOSAI qui donnent un contexte essentiel aux efforts de planification, notamment l'Enquête mondiale 2013 de l'IDI — « Aider les institutions supérieures de contrôle à renforcer leur performance et leurs capacités », l'évaluation et les recommandations de la PSC de 2014 sur la façon d'améliorer l'établissement de normes au sein de l'INTOSAI et le livre blanc de la Commission de renforcement des capacités de 2014 sur le perfectionnement professionnel au sein de l'INTOSAI.

Selon le plan de projet, la Task force devra définir un plan stratégique provisoire en 2015. Tous les membres de l'INTOSAI, la FAC et le Comité directeur auront de nombreuses occasions de revoir et de commenter le plan provisoire. La Task force prévoit faire circuler la version définitive du plan stratégique provisoire à tous les membres aux fins d'examen et de commentaires en 2016, à temps pour soumettre à l'approbation du Congrès de 2016 un plan stratégique qui aura reçu l'aval de tous les membres.

La Task force continuera de collaborer de près avec la FAC et le Secrétariat de l'INTOSAI, y compris avec le directeur de la planification stratégique. Elle consultera en outre le Comité permanent de surveillance sur les questions émergentes de l'INTOSAI au besoin. La Task force continuera également de faire rapport sur ses efforts de planification par l'intermédiaire du site Web de l'INTOSAI, de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, ainsi que dans le cadre de »

discussions lors de réunions des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI et d'autres entités auxquelles participent des membres de la Task force. ■

Pour plus de renseignements ou pour faire part d'observations ou de suggestions supplémentaires, veuillez communiquer avec la Task force : INTOSAIstrategicplan@gao.gov.

Projet d'examen de l'ISSAI 30

Lors de sa réunion à Stockholm en juin 2013, le Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles (PSC) a décidé de procéder à l'examen du Code de déontologie de l'INTOSAI, soit l'ISSAI 30. À cette fin, une équipe de projet a été établie. Cette équipe était composée de délégués représentant les ISC des pays suivants : les États-Unis, l'Indonésie, la Pologne (chef de projet), le Portugal et le Royaume-Uni.

Au début de 2014, l'équipe a effectué une évaluation initiale visant à déterminer si le Code de déontologie devait être révisé et, le cas échéant, dans quelle mesure. Dans cette optique, l'équipe a élaboré un sondage qu'elle a distribué aux membres de l'INTOSAI durant le premier semestre de 2014.

Les 8 et 9 mai 2014, l'équipe s'est rencontrée à Varsovie pour analyser les résultats du sondage et déterminer s'il avait lieu de recommander au Comité de pilotage de la PSC de commander la révision du Code de déontologie.

D'après les résultats du sondage, la communauté de l'INTOSAI a estimé de façon générale que le Code de déontologie devait être mis à jour, principalement pour permettre de mieux relever les défis qui se posent au sein de la profession actuellement.

Cette recommandation correspondait également à l'opinion exprimée par les participants lors du séminaire de l'EUROSAI sur le renforcement de l'éthique au sein des ISC qui s'est tenu à Lisbonne au début de 2014.

L'équipe a donc recommandé la révision du Code de déontologie dans sa proposition de projet qui a été approuvée par les membres du Comité de pilotage de la PSC lors de sa réunion à Manama du 20 au 22 mai 2014.

Les principaux objectifs de la révision de l'ISSAI 30 seront, comme il a été établi dans la proposition de projet, de présenter le point de vue d'une ISC, qui est distinct du point de vue d'un auditeur individuel; d'assurer la conformité aux autres ISSAI; de revoir les principes essentiels et les valeurs fondamentales du Code; de proposer certaines

modifications d'ordre rédactionnel afin d'améliorer la clarté du document; et d'actualiser la terminologie.

La proposition de projet établit également des délais pour l'achèvement des étapes de la révision et fixe la date limite pour l'élaboration de l'exposé-sondage à juillet 2015. L'exposé-sondage devra ensuite passer par toutes les étapes de la procédure officielle, le but ultime étant de le soumettre à l'approbation du XXII^e INCOSAI en 2016.

Avant le début du processus de révision, l'équipe a été élargie pour assurer une meilleure représentation de toutes les régions de l'INTOSAI.

L'équipe comporte désormais 14 membres : l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Chili, les États-Unis, la Hongrie, l'Indonésie, le Koweït, le Mexique, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne (chef de projet), le Portugal, le Royaume-Uni. Un observateur, la Fédération internationale des comptables (IFAC), assiste également à ses travaux.

L'équipe a tenu une réunion de travail à Varsovie les 13 et 14 octobre 2014 afin d'examiner la forme et le contenu du document révisé et procéder à la répartition des tâches.

L'équipe a décidé de modifier la liste des valeurs présentées dans l'ISSAI 30, comme suit : indépendance et objectivité, intégrité, compétence, confidentialité, ainsi que professionnalisme et comportement professionnel. Ces valeurs seront accompagnées d'exigences et de modalités d'application.

La norme ISSAI 30 révisée devrait aussi décrire la liste des responsabilités générales d'une ISC en ce qui a trait à l'éthique. La première ébauche du document devrait être prête avant la prochaine réunion de travail de l'équipe prévue pour février 2015.

Les documents concernant le projet peuvent être consultés sur le site Web de la Commission des normes professionnelles : <http://www.psc-intosai.org/psc-steering-committee/issai-30-project/>

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'équipe de projet : ISSAI30.Review@nik.gov.pl

L'ISC du Pérou accueille la XXIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS

Les membres du Comité directeur de l'OLACEFS se rassemblent lors de la XXIV^e Assemblée générale à Cusco (Pérou).



La lutte contre la corruption était le thème central de la XXIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS qui s'est tenue à Cusco (Pérou) du 25 au 28 novembre. Deux cents délégués d'ISC de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont réunis pour discuter des sujets suivants :

- Sujet technique I : Le rôle des ISC en matière de bonne gouvernance (présidé par l'ISC du Brésil)
- Sujet technique II : Contrôle interne d'un point de vue de la transparence et de la reddition de comptes (présidé par l'ISC du Paraguay)
- Sujet technique III : Contrôle des finances et relations avec d'autres institutions autonomes dans les différents pays de la région : étendue, exceptions et contenu (présidé par l'ISC du Honduras)

Après les discours liminaires et les présentations sur ces sujets, les participants se sont réunis en petits groupes pour discuter des dossiers de l'heure et échanger des expériences et des pratiques exemplaires.

Le Ministre de l'OLACEFS Augusto Nardes, Auditeur général de l'ISC du Brésil, a souligné l'importance de l'intégration et de la coopération en vue de trouver des mécanismes de saine gouvernance qui favorisent la lutte contre la corruption, le développement à l'échelle nationale et la qualité de vie des citoyens.

M. Nardes a cité, comme exemple de coopération, les audits coopératifs qui ont débuté en Amérique latine et qui sont maintenant reconnus à l'échelle internationale. Il a aussi mentionné la mise en œuvre du réseau de lutte contre la corruption en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Selon M. Nardes, grâce à ces initiatives, l'Amérique latine a su prouver au monde que cette union est nécessaire, non seulement pour le développement de la région, mais pour le monde entier.

Un groupe d'experts représentant des organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont »

fait des exposés dans le cadre du thème « Gouvernance et lutte contre la corruption ».

Manuel Vargas de la Banque mondiale a affirmé que les ISC étaient essentielles pour assurer la saine gestion des finances publiques, puisqu'elles évaluent les façons dont sont affectées les ressources publiques, en tenant compte des informations financières et des règlements à cet égard. Les ISC évaluent le rendement des programmes, ainsi que leur efficacité et leur efficacité.

Selon M. Vargas, cela est nécessaire pour la Banque mondiale si l'on veut réduire la pauvreté et promouvoir la répartition des richesses.

La Déclaration de Cusco (http://www.intosai.org/fileadmin/downloads/downloads/news/2014/041214_XXIV_Asamblea_General_OLACEFS_Declaracion_Cusco.pdf — en espagnol) a été signée par tous les membres à part entière de l'OLACEFS comme document définitif de la XXIV^e Assemblée générale.

Le document constitue un jalon pour les membres de l'OLACEFS, qui se sont engagés à :

- renforcer la gouvernance publique au bénéfice du développement économique et social ainsi que la durabilité des questions environnementales au sein du cadre du contrôle des finances publiques;
- soutenir les efforts visant une nouvelle résolution de l'Assemblée générale de l'ONU pour adopter les principes fondamentaux du travail des ISC;
- appuyer la récente initiative de l'INTOSAI pour intégrer l'indépendance et le renforcement des capacités des ISC, et l'amélioration de la comptabilité publique dans

le Programme de développement pour l'après-2015;

- souligner les efforts entrepris par l'INTOSAI et ses groupes de travail régionaux pour soutenir les activités communes qui contribuent à mettre en œuvre les objectifs de développement durable des Nations Unies, en élaborant des recommandations, qui devront être prises en compte dans le Plan stratégique de l'OLACEFS et en faisant participer des ISC à des activités de suivi afin d'appliquer les objectifs de développement durable dans l'après-2015;
- apporter des impulsions afin de soutenir le réseau pour la lutte contre la corruption en Amérique latine et dans les Caraïbes;
- poursuivre les efforts interinstitutionnels visant à prévenir, détecter et mener des activités de suivi en matière d'actes de corruption et élaborer des mécanismes pour favoriser une meilleure coordination et un soutien réciproque en vue d'échanger des exemples pertinents de pratiques exemplaires et d'expériences dans la région.

En outre, en reconnaissance de leurs parcours remarquables et de leurs contributions exceptionnelles à l'INTOSAI, l'OLACEFS a remis l'ordre du mérite pour la surveillance au sein des Amériques à Jim Yong Kim, José Manuel Durão Barroso, Josef Moser, Liu Jiay, Luis Alberto Moreno, Tanja Goner, Terence Nombembe et Vítor Caldeira.

Pour plus de renseignements sur l'OLACEFS, visitez son site : www.olacefs.com.

Atelier de l'OLACEFS sur la mise en œuvre du Système de gestion des connaissances

Le Système de gestion des connaissances est élaboré dans le cadre du programme de renforcement institutionnel découlant de l'entente entre l'OLACEFS et l'agence allemande de coopération internationale (la GIZ) qui est mis en œuvre par la GIZ. Cet outil favorisera l'échange de connaissances entre les membres de l'OLACEFS et renforcera la capacité des ISC en améliorant la disponibilité des informations et en facilitant l'accès à ces informations.

Ce système renferme des informations provenant de trois grandes catégories : le contrôle des finances, la gouvernance publique et les technologies de l'information.

En mars 2014, un atelier sur la mise en œuvre du système de gestion des connaissances a été coordonné et planifié par le Secrétariat général de l'OLACEFS, la Commission de renforcement des capacités (CBC) et les ISC participantes. Quatre-vingt-dix fonctionnaires et professionnels représentant des ISC de la région y ont participé et ont reçu une formation sur l'utilisation de cet outil.

Rapports de la Commission de renforcement des capacités de l'OLACEFS sur l'examen par les pairs de 2014

L'ISC du Belize a accepté de collaborer avec le Pérou à l'un des examens par les pairs de 2014 de l'OLACEFS.



L'atelier-séminaire sur les examens par les pairs qui s'est tenu à Asunción (Paraguay), les 21 et 22 novembre 2013, a servi de toile de fond aux examens par les pairs réalisés cette année au sein de l'OLACEFS.

L'engagement des ISC qui ont accepté de prendre part à un examen par les pairs a été pris en compte dans le cadre des activités de planification annuelle de 2014 de la Commission de renforcement des capacités de l'OLACEFS.

Les ISC suivantes ont pris part à des examens par les pairs :

- ISC du Paraguay (entité examinée) et ISC du Pérou (entité examinatrice);
- ISC de la République dominicaine (entité examinée) et ISC du Honduras (entité examinatrice), avec l'appui de l'ISC du Pérou (conseiller);

- ISC du Belize (entité examinée) et ISC du Pérou (entité examinatrice).

Les ISC ont accepté de faire l'objet d'un examen afin de renforcer leur gestion et de déterminer si :

- 1) leur structure organisationnelle cadre avec leurs rôles constitutionnels et juridiques;
- 2) leurs activités sont élaborées à l'aide des outils nécessaires pour mesurer adéquatement le progrès institutionnel;
- 3) leurs fonctions satisfont aux lois et aux normes actuelles publiées par l'INTOSAI.

Les ISC participantes ont élaboré et signé le protocole d'entente concernant l'exécution du projet d'examens par les pairs.

Pour plus de renseignements sur l'OLACEFS, consultez son site : www.olacefs.com.

L'Estonie assume la présidence du GTAE de l'EUROSAI

Le Groupe de travail sur l'audit environnemental (GTAE) de l'EUROSAI a connu une année particulièrement chargée, marquée notamment par la tenue de réunions fructueuses, le transfert de la présidence et l'actualisation des orientations stratégiques.

Le Bureau de l'auditeur général de la Norvège a terminé son second mandat à la tête du GTAE de l'EUROSAI lors du Congrès de l'EUROSAI qui a eu lieu en juin 2014. Depuis lors, la présidence et le secrétariat du GTAE de l'EUROSAI sont assumés par le Bureau national d'audit de l'Estonie.

Comme les années précédentes, la 12^e réunion annuelle du Groupe de travail a été organisée à l'automne. Cette fois-ci, la réunion a eu lieu à Vilnius (Lituanie), du 7 au 9 octobre 2014.

Outre l'hôte de la réunion, le Bureau national d'audit de Lituanie, le GTAE a eu le plaisir d'accueillir des délégations de 26 ISC.

La réunion annuelle a été consacrée au thème de la biodiversité. La séance d'une journée sur la biodiversité comprenait deux discours liminaires, suivis de réunions-débats sur les nouveaux défis qui se posent aux gouvernements nationaux pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels.

Il y a également eu diverses présentations des ISC sur leurs expériences en matière d'audit de questions relatives à la biodiversité. Peu d'ISC ont de l'expérience à cet égard et la gamme de problèmes soulevés pendant la séance prouve que les auditeurs doivent prêter une plus grande attention à ce thème.

Le thème transversal de la réunion était l'analyse des résultats des enquêtes. Ce thème a également été abordé lors d'une séance d'une journée comprenant deux discours liminaires.

Ces discours ont été suivis de présentations des ISC, d'une réunion-débat sur la manière d'accroître l'efficacité des enquêtes et d'obtenir des données pertinentes, et de séances parallèles. Étant donné que les fonctionnaires reçoivent divers questionnaires pratiquement tous les jours, la nécessité

d'une meilleure planification des enquêtes a été soulignée à plusieurs reprises comme moyen de renforcer les avantages résultant de l'utilisation des enquêtes dans le cadre des audits.

La 12^e réunion annuelle a marqué la fin d'une période de travail et le début d'une autre. Un nouveau Comité directeur a donc été constitué et le nouveau plan stratégique et d'activités pour les trois prochaines années a été adopté.

Au cours de cette nouvelle période de travail, le GTAE de l'EUROSAI prévoit se concentrer sur la réalisation d'audits environnementaux dans une optique citoyenne. L'un de nos quatre objectifs stratégiques est modifié lors de chaque période de travail afin de répondre aux questions d'actualité du domaine de l'audit environnemental en Europe.

Nous nous employons désormais à encourager les ISC à mener des audits dans des domaines dans lesquels des politiques risquent de nuire à la réalisation des objectifs environnementaux, partant à la santé environnementale et aux services écosystémiques fournis aux citoyens. Lors de l'examen de tous les autres thèmes liés à l'environnement, la perspective citoyenne sera également prise en compte.

Pour plus de renseignements sur les activités du Groupe de travail, les rapports de réunions et les dernières nouvelles, consultez le site Web du GTAE de l'EUROSAI à www.eurosaiwgea.org ou communiquer avec le GTAE : euro-saiwgea@riigikontroll.ee.



M. Alar Karis, Auditeur général de l'Estonie et nouveau Président du GTAE de l'EUROSAI, ouvre la 12^e réunion annuelle du Groupe à Vilnius (Lituanie).

Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes

Lors du IX^e Congrès de l'EUROSAI, qui s'est tenu du 16 au 19 juin 2014 à La Haye (Pays-Bas), la Task force de l'EUROSAI sur l'audit des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes a été transformée en groupe de travail. Il a également été convenu que la Chambre des comptes de l'Ukraine présiderait ce groupe de travail jusqu'en 2017.

La mission du Groupe de travail de l'EUROSAI consiste à coordonner et à consolider les efforts déployés par les ISC européennes pour aider les gouvernements nationaux à développer des instruments efficaces et efficaces de lutte contre les désastres et les catastrophes. Le Groupe poursuivra la réalisation d'audits conjoints internationaux dans ce domaine et l'organisation d'activités de formation et de conseil pertinentes.

Le Groupe concentrera ses efforts sur la mise en œuvre des ISSAI, particulièrement celles offrant des directives sur l'audit des aides en cas de catastrophes.

Le Groupe de travail se compose de membres de 17 ISC. La Chambre des comptes de l'Ukraine invite les autres ISC intéressées à collaborer à ses travaux.

Le Groupe de travail prépare sa première réunion, qui aura lieu le 5 février 2015 au Luxembourg.

Lors de la réunion, le plan d'activités pour la période s'échelonnant jusqu'en 2017 sera présenté. Les participants feront également part de leurs expériences relatives à des audits menés en coopération à l'échelle internationale de fonds alloués à la prévention et à l'élimination des conséquences des catastrophes, discuteront de questions liées à la mise en œuvre de la série 5500 des ISSAI, et du rôle et de la place du Groupe de travail à l'égard de tous ces dossiers.

Pour plus de renseignements sur le Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes, consultez le site : <http://www.ac-rada.gov.ua/control/euroesai/en>.

La *Revue* de l'INTOSAI accueille de nouveaux membres

Nouveaux membres du personnel de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*.



La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* accueille, au sein de son équipe, James-Christian Blockwood, directeur délégué de la Planification stratégique et de la Liaison externe (SPEL) du Bureau de la reddition de comptes du gouvernement (GAO), à titre de nouveau président du Conseil de rédaction de la *Revue*.

Ci-dessus, de gauche à droite : Bill Keller, directeur des relations internationales du GAO et rédacteur en chef de la *Revue*; Kristie Conserve, spécialiste du programme de relations internationales du SPEL; James-Christian Blockwood, président du Conseil de rédaction de la *Revue*; et Amy Condra, analyste des communications du GAO et rédactrice en chef adjointe de la *Revue*.



Nouvelles de l'IDI

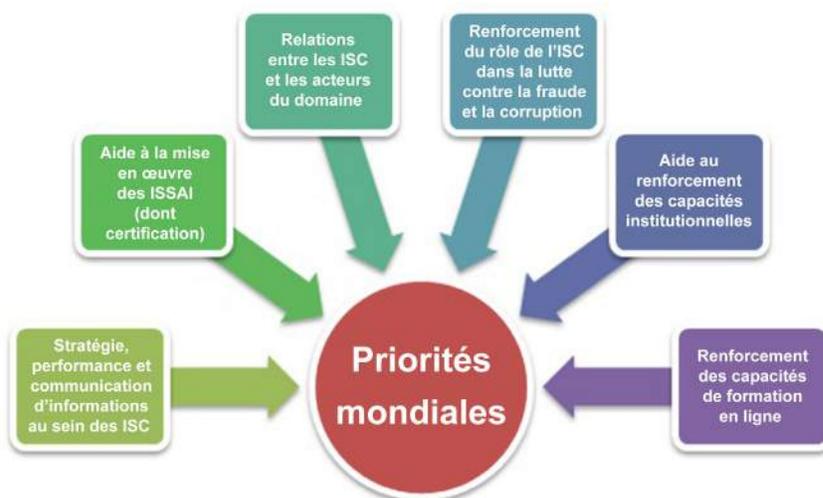
De nouveaux employés se joignent à l'IDI

L'IDI est heureuse d'accueillir les nouveaux employés suivants :

- Anibal Guillermo Kohlhuber : responsable du renforcement des capacités (OLACEFS), détaché auprès de l'IDI par l'ISC de l'Argentine.
- Minor Sancho Rodriguez : responsable de la formation en ligne et des solutions Web, détaché par l'ISC du Costa Rica.
- Camilla Constance Fredriksen : consultante (Secrétariat INTOSAI-Donateurs), détachée par le Bureau de l'auditeur général de la Norvège.

Réunion du personnel de l'IDI de 2014 à Oslo

La réunion annuelle du personnel de l'IDI, qui s'est tenue à Oslo du 25 au 27 août 2014, a été l'occasion d'évoquer les principaux résultats obtenus en 2013-2014, les projets pour 2014-2015 ainsi que les résultats et les conclusions de l'enquête mondiale de 2013 de l'IDI. Cette réunion a également été l'occasion de cerner et d'aborder les axes prioritaires des programmes de 2015 à 2018 de l'IDI, et de faire le point sur certaines politiques et certains projets internes de l'IDI. Les six principaux domaines prioritaires de l'IDI sont les suivants :



Outre les six axes mentionnés ci-dessus, le programme destiné à préparer la nouvelle génération de dirigeants d'ISC est également considéré comme prioritaire par le Conseil de l'IDI.

Réunion du Comité de pilotage INTOSAI-Donateurs à Paris

La 7^e réunion du Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-Donateurs s'est tenue les 17 et 18 septembre à Paris, sous l'égide de la Cour des comptes. Soixante-dix délégués représentant des bailleurs de fonds et la communauté de l'INTOSAI y ont participé. L'état d'avancement du jumelage entre les bailleurs de fonds et les notes de synthèse reçues dans le cadre de l'Appel mondial à projets 2013, les premiers résultats de l'enquête mondiale de 2013 de l'IDI, la progression de la phase pilote de déploiement du Cadre de mesure de la performance des ISC (CMP ISC), l'évaluation continue de la Coopération INTOSAI-Donateurs, et l'approbation du Programme de travail de 2015 du Secrétariat INTOSAI-Donateurs faisaient partie des principaux points à l'ordre du jour de la réunion.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a signé le Protocole d'Accord INTOSAI-Donateurs, devenant ainsi le 22^e signataire de l'Accord. M. Jon Lomoy, »

La rubrique « Nouvelles de l'IDI » vous tient informés de l'évolution des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir des renseignements actualisés entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à www.idi.no. Pour plus d'informations sur l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI (Programme 3i), visitez le site www.idicommunity.org/3i.

directeur de la Direction de la coopération pour le développement, a déclaré que l'OCDE soulignait ainsi son engagement manifeste en faveur du renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité des institutions supérieures de contrôle dans le monde.

Initiative de mise en œuvre des ISSAI (Programme 3i)

Atelier 3i sur les pratiques d'animation pour la mise en œuvre des ISSAI (audit de conformité) à l'intention de l'ASOSAI et de la PASAI

Un atelier sur les pratiques d'animation pour la mise en œuvre des ISSAI destiné à l'ASOSAI et à la PASAI a eu lieu du 28 juillet au 2 août 2014 à Manille (Philippines). L'atelier était le dernier volet du programme de certification en ISSAI pour l'audit de conformité à l'intention des participants de l'ASOSAI et de la PASAI. Pendant cet atelier, 31 participants se sont initiés au rôle d'« ambassadeurs » des ISSAI, de gestionnaires de projet et de formateurs. Ils ont également rédigé des plans d'action individuels pour appuyer la mise en œuvre des ISSAI.

Programme 3i — Réunion d'adaptation des produits de l'OLACEFS

Onze mentors et experts des ISSAI se sont réunis au Pérou, du 5 au 22 août 2014, dans le but d'adapter les produits et les cours du Programme 3i aux programmes de certification en ISSAI à l'OLACEFS.

Atelier 3i sur les pratiques d'animation pour la mise en œuvre des ISSAI (audit de conformité) à l'intention de l'AFROSAI-E et de l'EUROSAI

Un atelier sur les pratiques d'animation pour la mise en œuvre des ISSAI destiné à l'AFROSAI anglophone et à l'EUROSAI a eu lieu du 8 au 13 septembre 2014 à Dar es-Salaam (Tanzanie). L'atelier était le troisième et dernier volet du programme de certification en ISSAI pour l'audit de conformité à l'intention des participants de l'AFROSAI anglophone et de l'EUROSAI. Vingt-et-un participants ont suivi cet atelier.

Examen en ligne de sélection des participants au Programme 3i (OLACEFS)

Le 22 septembre 2014, l'IDI a organisé un examen en ligne destiné à sélectionner les participants au programme 3i au sein de l'OLACEFS.

Quatre-vingt-douze candidats issus de 17 ISC ont fait l'examen qui se déroulait sur une plateforme de l'IDI.

Réunion de finalisation des rapports d'audit financier coopératif basé sur les ISSAI tenue aux îles Fidji

La réunion de l'IDI et de la PASAI visant à terminer les rapports réalisés dans le cadre d'audits financiers coopératifs basés sur les ISSAI a eu lieu à Nadi (Fidji) du 13 au 17 octobre 2014. Dix participants de six ISC ont assisté à la réunion afin d'achever la version provisoire de leurs rapports d'audit. Les rapports ont été revus par d'autres équipes d'auditeurs dans le cadre d'un examen par les pairs. Les équipes ont également pu bénéficier de l'avis et des conseils d'experts en la matière.

Programme d'aide bilatérale de l'IDI

L'IDI, en collaboration avec la Banque mondiale, a offert un soutien à l'ISC de l'Iraq pour l'aider à définir son plan d'apprentissage. Le personnel de l'IDI a dirigé un atelier auquel ont participé 17 membres de l'ISC iraquienne à Tunis (Tunisie) du 4 au 8 août 2014. L'atelier était fondé sur le guide de l'IDI sur l'apprentissage à l'impact, intitulé « Learning for Impact ». À la suite de l'atelier, l'équipe de l'ISC iraquienne a commencé à élaborer son propre plan d'apprentissage qui sera revu par l'IDI.

Programme de soutien IDI-Commission de renforcement des capacités (CBC)

L'IDI a permis à sept participants provenant de six ISC d'assister à la réunion annuelle de la CBC de l'INTOSAI qui a eu lieu à Lima (Pérou) du 9 au 11 septembre 2014. Le plan stratégique 2014-2016 de la Commission a été examiné pendant la réunion.

Programme en matière d'audit informatique

La réunion pour la planification des audits informatiques a rassemblé à Noida (Inde) un premier groupe d'ISC participant au Programme de renforcement des capacités en matière d'audit informatique. Des équipes d'ISC venues de 18 pays de l'ASOSAI et de la PASAI ont pu bénéficier des recommandations et du soutien d'experts afin de mettre au point leurs programmes d'audit informatique.



Des participants au cours de formation sur le CMP ISC à San José (Costa Rica).

Formations sur le Cadre de mesure de la performance des ISC (CMP ISC)

Une formation sur le cadre s'est déroulée à San José (Costa Rica) du 22 au 24 septembre 2014, sous l'égide de la CEDEIR (Evaluación Del Desempeño E Indicadores De Rendimiento, OLACEFS), de l'ISC du Brésil et du Secrétariat INTOSAI-Donateurs. Vingt-huit participants venus de 15 ISC de l'OLACEFS, ainsi que des représentants de la Banque interaméricaine de développement, ont assisté à cette formation. Bon nombre d'ISC participantes avaient déjà commencé à mener une évaluation pilote au moyen du CMP ISC.

La CEDEIR et le Secrétariat INTOSAI-Donateurs ont organisé des ateliers sur les enseignements tirés et l'assurance qualité des évaluations réalisées selon le CMP ISC. Ces ateliers ont eu lieu à San José les 25 et 26 septembre 2014. Vingt-trois représentants de 12 ISC de l'OLACEFS et de la Banque interaméricaine de développement ont participé à ces ateliers, dont les principaux objectifs étaient d'accroître l'utilisation du cadre au sein de l'OLACEFS et d'en améliorer la qualité. Pour ce faire, les membres de l'OLACEFS ont échangé leurs expériences relatives aux projets pilotes sur le CMP ISC, et le Secrétariat INTOSAI-Donateurs a fait part de son expérience et a fourni des conseils sur la façon de procéder à des contrôles qualité des rapports sur le CMP ISC. L'activité constitue également la première étape de l'établissement d'un bassin de responsables du contrôle qualité ayant des connaissances fonctionnelles de l'espagnol.

Communications avec les parties prenantes grâce à la participation de l'IDI à des réunions

L'IDI échange avec ses partenaires en participant à différentes réunions :

L'IDI a participé à la réunion annuelle de la Commission de renforcement des capacités (CBC) de l'INTOSAI qui a eu lieu à Lima (Pérou) du 9 au 11 septembre 2014. Un bilan des activités de l'IDI a été présenté. Des feuillets d'information sur les programmes de renforcement des capacités de l'IDI ont été distribués. L'IDI a pris part aux discussions sur les priorités stratégiques de la CBC et a discuté des méthodes envisagées pour renforcer la coopération existante.

Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs a participé à la 7^e réunion du Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC (WGVBS) qui a eu lieu à Mexico, les 10 et 11 septembre 2014. La réunion a surtout été consacrée aux progrès réalisés par le Secrétariat INTOSAI-Donateurs dans le cadre du déploiement du CMP ISC et à diverses questions à ce sujet, ainsi qu'à l'approbation du calendrier de finalisation et d'approbation du CMP ISC.

L'IDI a participé à la 47^e réunion du Comité directeur de l'ASOSAI à Moscou (Russie) du 21 au 26 septembre 2014. Un bilan des activités de l'IDI a été présenté au Comité. La présentation a mis l'accent sur les efforts déployés pour appuyer la mise en œuvre des ISSAI et sur la coopération avec les ISC de l'ASOSAI. Il y a également eu une réunion tripartite entre l'IDI, le Secrétariat de l'ASOSAI au sein de l'ISC de Corée et l'administrateur de »

la formation pour l'ASOSAI au sein de l'ISC du Japon, pour discuter du plan stratégique provisoire de l'ASOSAI. L'IDI a également participé au séminaire organisé conjointement par l'ASOSAI et l'EUROSAI sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des ISSAI.

La réunion du Comité régional de renforcement institutionnel des ISC d'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF CRRRI), qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 5 et 6 août 2014, a été l'occasion d'évoquer la collaboration entre l'IDI et les ISC de cette région.

Du 19 au 22 août 2014, l'IDI a participé au 17^e congrès de la PASAI qui a eu lieu à Apia (Samoa). Des questions liées au renforcement des capacités pertinentes pour les ISC de la région ont été abordées.

L'IDI a assisté à la 16^e assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI (WGEA) qui s'est tenue aux Philippines du 29 septembre au 2 octobre 2014. La dernière fois que l'IDI et le WGEA ont collaboré, c'était pour réaliser un audit de la foresterie, qui a pris fin en 2012. Lors de l'assemblée, il a notamment été question d'un programme sur la gestion des catastrophes naturelles basé sur la série 5500 des ISSAI.

L'IDI a participé à la réunion de la Commission des affaires financières et administratives (FAC) de l'INTOSAI qui a eu lieu le 18 septembre 2014 à

Paris. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour figuraient les travaux de la Coopération INTOSAI-Donateurs et le programme de certification et d'accréditation de l'INTOSAI.

La 6^e réunion du Comité de pilotage de la Commission de partage et de gestion des connaissances (KSC) de l'INTOSAI, qui a eu lieu au Caire (Égypte) les 14 et 15 octobre 2014, a été l'occasion de faire le point sur les activités de l'IDI, en mettant l'accent sur la coopération soutenue avec la KSC et ses groupes de travail qui œuvrent dans des secteurs d'activité spécialisés des ISC.

Lors de la réunion annuelle du Groupe de travail pour la dette publique, qui s'est déroulée à Séoul (Corée) du 22 au 24 octobre 2014, le programme permanent de l'IDI sur l'audit des cadres de prêts et d'emprunts des États souverains a été examiné.

L'IDI a également participé à la réunion du Comité directeur de l'AFROSAI à Charm el-Cheikh (Égypte) qui s'est tenue du 23 au 30 octobre 2014, où il a été question de la coopération et de l'aide au renforcement des capacités des ISC.

Communication avec l'IDI

Pour toute question concernant les « Nouvelles de l'IDI », prière de communiquer avec l'IDI :

Téléphone : +47 21 54 08 10

Courriel : idi@idi.no

Le point sur la coopération INTOSAI-Donateurs



Déploiement du CMP ISC

Une phase pilote entre progrès et risques

L'ensemble des objectifs fixés dans la Stratégie de déploiement du CMP ISC concernant la formation d'évaluateurs et d'animateurs a été atteint. Toutefois, des risques ont été cernés concernant le contrôle qualité des évaluations pilotes réalisées selon le CMP ISC et la réception d'un nombre suffisant de rapports définitifs et de commentaires pour perfectionner le cadre.

Rappel des faits

La version pilote du Cadre de mesure de la performance des Institutions supérieures de contrôle (CMP ISC) a été approuvée en juillet 2013 et lancée officiellement lors de l'INCOSAI qui a eu lieu à Pékin en octobre 2013. Le CMP ISC est un cadre de mesure du rendement objectif visant à favoriser la communication de la valeur et des avantages des ISC, à obtenir une vision d'ensemble de la performance de chaque ISC (par rapport aux ISSAI et à d'autres bonnes pratiques internationales), et à faciliter la gestion, l'évaluation et le suivi de la performance des ISC au fil du temps.

La phase pilote devait durer de juillet 2013 à mars 2015. Une période de consultation officielle était prévue de la fin novembre 2014 jusqu'au 31 mars 2015. Tous les membres de l'INTOSAI recevront un avis officiel les invitant à commenter le cadre. Par la suite, l'équipe de travail chargée du CMP ISC (qui est composée d'un certain nombre d'ISC, d'organes de l'INTOSAI et d'un bailleur de fonds, et appuyée par un groupe de référence plus

vaste) devra examiner les résultats de la phase pilote et les commentaires soumis lors des consultations, mettre le CMP ISC à jour et suivre la procédure officielle établie par l'INTOSAI. L'objectif est de faire approuver le cadre lors du XXII^e INCOSAI qui aura lieu en décembre 2016.

Le CMP ISC n'est pas une ISSAI et ne doit donc pas être soumis à la procédure officielle pour ces normes. Toutefois, l'équipe de travail du CMP ISC a le souci de suivre la procédure officielle de l'INTOSAI dans la mesure où elle s'applique.

Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs au sein de l'IDI coordonne les efforts de l'équipe de travail et apporte son soutien dans le cadre des évaluations réalisées selon le CMP ISC, en organisant des cours de formation à ce sujet, en donnant des conseils en matière de planification et d'exécution d'évaluations pilotes selon le CMP ISC, en répondant aux questions et demandes d'explications ponctuelles concernant le CMP ISC et en offrant une fonction d'assurance de la qualité des évaluations pilotes.

En sa qualité de coordonnateur, le Secrétariat INTOSAI-Donateurs est également chargé de recueillir les rapports définitifs des évaluations pilotes, ainsi que les commentaires sur le cadre. Il est aussi responsable de l'élaboration du cadre même.

Stratégie de déploiement du CMP ISC

La Stratégie de déploiement du cadre (stratégie préliminaire de déploiement de 2013, août 2013) a trois objectifs principaux :

»

1. s'assurer que le cadre est pertinent et applicable à toutes les ISC, quels que soient leur niveau de développement, leur contexte administratif et leur mandat juridique;
2. s'assurer que le mécanisme de mesure de la performance soit calibré de manière adéquate, qu'il ne soit ni trop strict, ni trop souple, et qu'il permette de faire ressortir les différences dans les niveaux de performance des ISC;
3. s'assurer que les personnes chargées d'évaluer la performance des ISC au moyen du cadre disposent de l'expérience, des connaissances et des moyens nécessaires pour permettre une application uniforme du cadre.

Les deux premiers objectifs nécessitent de tester le cadre de manière approfondie dans diverses situations, d'obtenir les résultats et les commentaires issus des évaluations, et d'analyser les notes attribuées aux différents indicateurs, afin de s'assurer que le barème de notation est correctement calibré. L'application uniforme du cadre exige donc de former un nombre suffisant d'évaluateurs pour participer aux évaluations pilotes dans chacune des régions de l'INTOSAI et dans chaque groupe linguistique, de former des animateurs capables de former des évaluateurs à l'utilisation du CMP ISC dans différentes langues et de faire connaître le CMP ISC.

État d'avancement

Les objectifs fixés dans la Stratégie de déploiement du CMP ISC étaient d'organiser 12 programmes de formation, et de former 130 évaluateurs du CMP ISC et 12 animateurs du CMP ISC expérimentés. Seize programmes de formation ont été organisés depuis mars 2013 et environ 500 personnes ont été formées, ainsi que 34 animateurs. Il y a eu dix cours en anglais, deux cours en français, deux cours en espagnol, un cours en arabe et un cours en portugais.

Le programme n'a pas encore été offert en russe, mais le matériel de formation est actuellement en cours de traduction et pourra servir prochainement.

Des programmes de formation sur le CMP ISC ont été organisés dans toutes les régions de l'INTOSAI, à l'exception du CREFIAF et de l'AFROSAI-E. Toutefois, certaines ISC de ces régions ont envoyé des membres de leur personnel suivre la formation dans d'autres régions.

L'un des éléments clés de la Stratégie de déploiement du CMP ISC est la réalisation d'évaluations pilotes, fondées sur la version pilote du CMP ISC, dans les ISC d'au moins 20 pays répartis dans toutes les régions de l'INTOSAI, ayant des tailles et des niveaux de complexité variés, et couvrant toutes les langues, tous les niveaux de développement et tous les contextes administratifs.

À ce jour, le Secrétariat INTOSAI-Donateurs a reçu des informations de 21 dirigeants d'ISC qui ont décidé de procéder à une évaluation selon la version pilote du cadre. Neuf de ces ISC font partie de l'OLACEFS, quatre de l'ASOSAI, trois de l'EUROSAI et il y a une ISC pour chacune des régions suivantes : la CAROSAI, le CREFIAF, l'AFROSAI-E, l'ARABOSAI et la PASAI.

D'après les informations reçues par le Secrétariat INTOSAI-Donateurs, aucun des rapports sur les évaluations pilotes n'a été finalisé. Neuf rapports sont à l'état d'ébauche, quatre évaluations en sont à l'étape du travail sur le terrain et les huit autres en sont à l'étape de la planification. Cela étant, il est à craindre que l'objectif d'avoir 20 rapports définitifs d'ici à mars 2015 soit difficile à atteindre.

Calendrier de finalisation et d'approbation du CMP ISC

La réunion annuelle du Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC (WGVBS) de l'INTOSAI s'est tenue au Mexique en septembre. Le groupe de travail en a profité pour s'entendre sur la procédure officielle à suivre pour la mise à jour et l'approbation du CMP ISC, en vue du Congrès de l'INTOSAI de 2016. Voici quelques dates clés :

Mars 2015 : clôture des évaluations pilotes et des consultations

Août 2015 : Validation par le WGVBS des projets de réponse aux commentaires et retours d'expérience communiqués dans le cadre des consultations

Avril 2016 : Envoi de la version du CMP ISC soumise à l'approbation du WGVBS

Mai-juillet 2016 : Nouvelle période de consultation de 90 jours (si nécessaire)

Août 2016 : Approbation par le WGVBS de la version soumise pour approbation

Septembre 2016 : Commission de partage et de gestion des connaissances

Décembre 2016 : Approbation de la version soumise pour approbation par le Comité directeur et l'INCOSAI

Toutefois, le WGVBS a approuvé le calendrier sous réserve que près de 20 évaluations pilotes »

aient été réalisées avant la date de clôture de la phase pilote, et que l'équipe de travail chargée du CMP ISC ait reçu suffisamment de commentaires sur le CMP ISC et de rapports définitifs pour pouvoir recenser les faiblesses du cadre et y remédier.

Retours d'expérience sur les évaluations pilotes et rapports définitifs

Les responsables des évaluations pilotes sont invités à communiquer au Secrétariat INTOSAI-Donateurs un bref compte rendu de l'évaluation ainsi que leurs remarques sur le CMP ISC et une copie du rapport d'évaluation définitif (accompagné des notes attribuées pour chaque indicateur). Cela permettra à l'équipe de travail chargée du CMP ISC d'analyser les expériences de chaque ISC et les résultats des différentes évaluations (et notamment d'examiner l'écart entre les différentes notes attribuées pour chaque indicateur), dans une optique d'amélioration du CMP ISC.

Tous les rapports d'évaluation et les résultats communiqués au Secrétariat INTOSAI-Donateurs seront traités comme des informations confidentielles et ne seront pas diffusés ni publiés sans l'autorisation de l'ISC. L'analyse des écarts entre les notes attribuées aux indicateurs se fera de manière anonyme, en supprimant toute référence permettant d'identifier les ISC concernées.

Risques associés à la phase pilote du CMP ISC

Assurance qualité des évaluations pilotes selon le CMP ISC

L'assurance qualité est un aspect essentiel pour assurer l'objectivité et la crédibilité des évaluations pilotes réalisées selon le CMP ISC. Il s'agit en effet d'un élément primordial pour produire des rapports apportant une valeur ajoutée aux efforts d'amélioration des ISC. Dans le cadre du processus d'assurance qualité, l'évaluation doit être revue par quelqu'un qui n'a pas participé directement à l'évaluation, soit un membre de l'ISC ou un intervenant externe.

Le responsable du contrôle qualité devrait avoir acquis de l'expérience en assistant à une formation sur le CMP ISC et en animant une formation à cet égard et devrait avoir participé à une évaluation pilote réalisée selon le CMP ISC (notamment à la rédaction du rapport sur la performance de l'ISC). Il doit également faire preuve de solides capacités d'analyse. Vu que la participation à une évaluation est une condition sine qua non à la nomination du

responsable du contrôle qualité, il va de soi que cela limite la liste des candidats possibles.

La coordination de la fonction d'assurance qualité est confiée au Secrétariat INTOSAI-Donateurs. Ce dernier a élaboré, testé et publié en mai 2014 des lignes directrices sur l'assurance qualité dans le cadre des évaluations selon le CMP ISC. Il n'y a, dans le système de suivi des projets pilotes du Secrétariat INTOSAI-Donateurs, aucune information sur les processus d'assurance qualité concernant 10 des 21 évaluations pilotes en cours.

Cela ne signifie pas nécessairement qu'aucun processus n'a été mis en place, mais il s'agit d'un sujet de préoccupation pour le Secrétariat INTOSAI-Donateurs. Sans un tel processus, la qualité des rapports pourrait être moindre, ce qui pourrait entraîner une mauvaise utilisation du cadre, éroder la confiance des acteurs du domaine dans le CMP ISC et porter atteinte à son image d'outil fiable et utile, capable d'apporter une valeur ajoutée aux ISC.

Chefs d'équipe pour les évaluations selon le CMP ISC

Les chefs des équipes qui procèdent à des évaluations selon le CMP ISC doivent posséder de solides compétences d'analyse et des connaissances approfondies du cadre et des ISSAI, en plus de bien connaître les systèmes de renforcement des capacités et de gestion des finances publiques. Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs a remarqué que le nombre de candidats compétents et disponibles pour occuper les fonctions de chefs d'équipe était moins élevé que le nombre de postes à pourvoir, surtout dans le cas des évaluations externes ou par les pairs.

Rapports définitifs et retours d'expérience insuffisants

Il existe un risque que le Secrétariat INTOSAI-Donateurs ne reçoive pas de commentaires ou de rapports définitifs à la suite des évaluations pilotes réalisées par les ISC. Cela compromettrait la capacité de l'équipe de travail chargée du CMP ISC de cerner les faiblesses du cadre et d'y remédier, et nuirait par conséquent à la qualité de l'outil soumis à l'approbation de l'INCOSAI en 2016.

Prochaines étapes

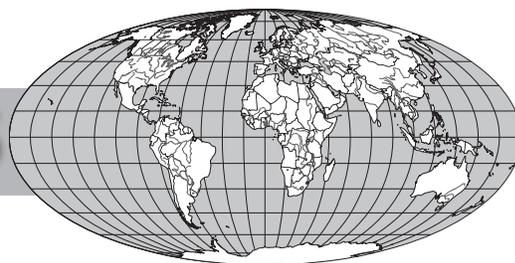
Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs, l'équipe de travail de l'INTOSAI chargée du CMP ISC et des experts du monde entier continueront à échanger sur les objectifs du CMP ISC, l'importance »

de la fonction d'assurance qualité et sur les questions de confidentialité des rapports d'évaluation provisoires et définitifs transmis au Secrétariat INTOSAI-Donateurs. Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs insistera, dans le cadre de plusieurs forums, sur la nécessité pour les équipes chargées des évaluations pilotes de lui faire parvenir des copies des rapports définitifs et leurs commentaires.

Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs estime qu'il faut créer un bassin de responsables du contrôle qualité et de chefs d'équipe, dans toutes les langues de travail de l'INTOSAI. Pour ce faire, le Secrétariat INTOSAI-Donateurs offrira un programme avancé de formation sur le CMP ISC qui comportera des ateliers sur le processus d'assurance

qualité et sur les enseignements tirés des évaluations pilotes. Ce programme sera destiné aux ISC qui ont déjà commencé à utiliser le cadre et aux membres des équipes d'évaluation, ainsi qu'aux évaluateurs provenant de cabinets d'experts-conseils et de bailleurs de fonds. L'atelier sur l'assurance qualité traitera du contrôle qualité des indicateurs et de l'analyse dans le rapport sur la performance des ISC. Les ateliers sur les enseignements tirés des évaluations pilotes seront l'occasion pour les participants d'échanger sur leur expérience. Ces ateliers ont fait l'objet d'un essai pilote en septembre, dans la région de l'OLACEFS. Le Secrétariat INTOSAI-Donateurs devrait organiser d'autres ateliers semblables dans d'autres régions de l'INTOSAI en 2015. ■

Événements de l'INTOSAI 2015



<p>Janvier 28-29 Réunion de la Task Force FAC sur la planification stratégique, Washington (États-Unis)</p>	<p>Février 10-13 48^e/49^e réunions du Comité directeur et 13^e assemblée de l'ASOSAI, Kuala Lumpur (Malaisie)</p>	<p>Mars 2-4 23^e Symposium ONU-INTOSAI Vienne (Autriche) 5 2^e réunion de la Task Force FAC sur la planification stratégique, Vienne (Autriche) 10 XXXXIII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, Helsinki (Finlande) 12-13 Réunion du Conseil de l'IDI, Oslo (Norvège) 24-25 9^e réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance, New Delhi (Inde) 24-26 8^e réunion du Groupe de travail sur les indicateurs nationaux clés de l'INTOSAI, Sofia (Bulgarie)</p>
<p>Avril</p>	<p>Mai 5-7 23^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information, Varsovie (Pologne) 13-14 2^e réunion du Groupe de travail sur la modernisation financière et la réforme de la réglementation, Washington (États-Unis) 14-15 11^e réunion de la Commission des affaires financières et administratives, Washington (États-Unis)</p>	<p>Juin</p>

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.

Renseignements : <http://www.intosai.org/regional-working-groups.html>

INTOSAI

